MOTHERN Infos

le bulletin d'information de votre commune

www.commune-mothern.eu

1er semestre - Juin 2019

Bonnes vacances et bel été !

Mothern au fil du temps

PHARMACIES DE GARDE

07 juillet	SOUFFLENHEIM-WISSEMBOURG
14 juillet	BEINHEIM
21 juillet	BETSCHDORF
28 juillet	BISCHWILLER
04 août	DRUSENHEIM-WISSEMBOURG
11 août	ROESCHWOOG
15 août	HERRLISHEIM
18 août	WISSEMBOURG
25 août	SOULTZ-SOUS-FORETS
01 septembre	SESSENHEIM-WISSEMBOURG
08 septembre	SELTZ
15 septembre	HATTEN
22 septembre	MOTHERN
29 septembre	HERRLISHEIM
06 octobre	LAUTERBOURG
13 octobre	SEEBACH
20 octobre	SOUFFLENHEIM-WISSEMBOURG
27 octobre	BEINHEIM
01 novembre	WISSEMBOURG
03 novembre	BETSCHDORF
10 novembre	BISCHWILLER
11 novembre	BEINHEIM
17 novembre	DRUSENHEIM-WISSEMBOURG
24 novembre	ROESCHWOOG
01 décembre	WISSEMBOURG
08 décembre	SOULTZ-SOUS-FORETS
15 décembre	SESSENHEIM-WISSEMBOURG
22 décembre	SELTZ
25 décembre	BISCHWILLER
26 décembre	BEINHEIM
29 décembre	HATTEN

Autres jours : Pour connaître la pharmacie de garde, composez le 3237

CABINET MEDICAL DE MOTHERN

Docteur Elisabeth HEINRICH
12 rue de la Mairie – MOTHERN
Tél. : 03 88 94 86 65

MEDECINS DE GARDE

En l'absence des médecins traitants, tous les soirs de minuit à 8h du matin : **COMPOSER LE 15** en cas d'urgence vitale ou le **03 69 55 33 33**

CABINETS D'INFIRMIERES

Mme Audrey ENGLENDER
16 Rue du Moulin – MOTHERN
Tél. : 06 30 01 66 45
Mme Geneviève SCHILLING
Tél. : 06 88 92 68 61

Mmes Aline STOLTZ/ Estelle DIETRICH
38 Route du Rhin - MOTHERN
Tél. : 03 88 07 12 89
Soins à domicile et consultations au cabinet sur rendez-vous

Informations pratiques

HORAIRES D'OUVERTURE

Mairie de Mothern :

Lundi au vendredi
11h00 à 12h00
14h00 à 18h00
Tél. : 03 88 54 60 22

www.commune-mothern.eu

Bibliothèque :

Lundi de 18h00 à 20h00
Mercredi de 16h30 à 18h00
Vendredi de 18h00 à 19h00

Tél. : 03 88 94 64 77

Fermeture de la mairie au public

Durant la Kaawe : lundi 19 et mardi 20 août
Noël : mardi 24 décembre, fermé l'après-midi
Nouvel An : mardi 31 décembre, fermé l'après-midi

En cas d'urgence, prière de s'adresser au Maire ou aux Adjoints.

Cabinets de kinésithérapeutes

Elodie SCHMALTZ
Mélanie SCHMALTZ
3 Impasse des Vignes
67470 MOTHERN
Tél. 03 88 54 56 22

Sophie SCHMITT
Adrien DAHL
1a Route de Lauterbourg
67470 MOTHERN
Tél. 06 82 14 31 19
Tél. 03 88 54 29 44

Cabinet dentaire

Dr Olivier PACCHIONI
Chirurgien dentiste
3 Imp des Vignes – MOTHERN
Tél : 03 88 94 87 86

TAXIS

PONS - 06 18 88 32 94
C KAM - 06 18 43 36 58

Ramonage : La Brosse d'Alsace, Alexandre BITZ
31, rue des Tilleuls, 67470 MOTHERN
Tel : 03 88 49 64 35

La Brosse d'Alsace

GrDF (Gaz réseau - Distribution France)

Urgence Sécurité Gaz :

Appelez le GrDF au 0 800 47 33 33 (appel gratuit depuis un poste fixe)

Raccordement au gaz naturel :

Appeler GrDF au 09 69 36 35 34 (prix d'un appel local)

NUMÉROS D'URGENCE

Numéro d'urgence européen : 112
S.A.M.U. : 15
Police Secours : 17

AMBULANCES

GREINER Niederroedern : 03 88 86 51 43
JACOB Hatten : 03 88 80 01 56
ROLAND Beinheim : 03 88 86 31 43

ESPace d'Accueil Seniors (ESPAS)

Cour de la Commanderie
2 A Rue de l'Ordre Teutonique
67160 WISSEMBOURG

Accueil du public
Sur RDV au : 03 69 06 73 99

Défibrillateurs

Trois appareils sont à votre disposition :
- dans le haut-village : à la mairie
- dans le bas-village : à la maison de la Wacht et à la salle polyvalente

Edito

Le mot du Maire

C'est avec une émotion toute particulière que je m'adresse à vous en ce début de l'été 2019 pour vous faire part de ma réflexion et de ma décision à l'approche des élections municipales de mars 2020.

Le mandat de maire est certainement l'un des plus essentiels de notre République ; c'est un mandat passionnant et exigeant, avec de nombreuses responsabilités, qui demande beaucoup d'énergie et une réelle implication au quotidien, qui comporte aussi des difficultés mais qui procure néanmoins beaucoup de satisfactions.

Depuis 2008, j'assume la fonction de maire avec conviction et un engagement permanent pour la commune de Mothern et ses habitants ; tout au long de mes deux mandats, ma motivation et ma détermination sont restées intactes pour servir l'intérêt général et mener à terme de nombreux projets et de multiples actions dont vous avez pris connaissance au fil des années.

Le bilan est tout à fait positif et grâce à un travail collectif, nous avons pu tenir nos engagements, parfois non sans peine, dans un contexte de baisse de dotations de l'Etat et avec un souci constant de maîtrise budgétaire. Je remercie très sincèrement les adjoints, les conseillers municipaux, les membres des commissions communales, le personnel administratif et technique pour leur implication à mes côtés.

Le mandat municipal en cours se terminera en mars prochain et vous êtes nombreux à vouloir me réitérer votre confiance afin de continuer ma mission au service de notre village.

Soyez remerciés bien chaleureusement pour vos encouragements et vos messages de soutien !

Vient le temps de la réflexion et la question de briguer un 3ème mandat s'est naturellement posée. D'une part, l'expérience et les connaissances acquises durant toutes ces années permettraient d'accomplir sereinement un mandat supplémentaire ; d'autre part, arrive l'âge de la retraite où il est bon de ralentir la cadence et de privilégier la vie personnelle et familiale.

Après avoir mûrement réfléchi, j'ai pris la décision de ne pas me représenter aux prochaines élections.
Les membres du conseil municipal en ont été informés à l'issue de la réunion du 21 mai dernier ; j'ai également tenu à vous l'annoncer publiquement à travers ce bulletin communal.

Dès à présent, je vous souhaite de passer d'agréables vacances et un bel été !

Ich winsch Eich e scheener Sùmmer !

Marie-Bernadette BUTZERIN

Sommaire

EDITO	p. 3	VIE COMMUNALE	p. 20-21
INFOS PRATIQUES	p. 4-5	SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL	p. 22-27
FLEURISSEMENT	p. 6	VIE QUOTIDIENNE	p. 28-29
FETES ET CEREMONIES	p. 7-9	VIE COMMUNALE - TRAVAUX	p. 30-33
ENVIRONNEMENT	p. 10-15	ETAT-CIVIL	p. 34-35
VIE SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE	p. 16-19	VIE ASSOCIATIVE	p. 36-40

Nouveaux arrivants

Si vous venez d'emménager dans la commune, faites vous connaître en vous inscrivant à l'accueil de la mairie, du lundi au vendredi de 11h à 12h et de 14h au 18h.
Tél. 03 88 54 60 22 - Mail : mairie.mothern@wanadoo.fr.

Vous pouvez également signaler votre changement d'adresse sur le site **www.service-public.fr**. ou sur **www.webadministres.net/67/Mothern**.

Objets trouvés

Trousseaux de clés, lunettes, parapluies, téléphones... sont en attente d'être récupérés à la mairie.
Si vous trouvez ou perdez un objet sur la voie publique, ayez le réflexe de le ramener ou de le signaler en mairie.

Relais poste au PROXI

Retrouvez les services essentiels de La Poste chez :
PROXI, 10 rue de la Mairie à Mothern, aux horaires suivants:

Lundi :	de 7h30 à 12h15 et de 15h00 à 19h00
Mardi :	de 7h30 à 12h15 et de 15h00 à 19h00
Mercredi :	de 7h15 à 12h15
Jeudi :	de 7h30 à 12h15 et de 15h00 à 19h00
Vendredi :	de 7h30 à 12h30 et de 15h00 à 19h00
Samedi :	de 7h15 à 17h00

Web Administrés

Consultation en ligne des actes de naissances, mariages et décès sur le portail Web gratuit et totalement accessible à la population : www.webadministres.net/67/Mothern.

Consultation de nourrissons

Les consultations de nourrissons ont lieu sur rendez-vous dans les communes suivantes :

SELTZ :
Le premier jeudi du mois, de 14h à 17h
au Centre médico-social
1b Avenue du Général Schneider
Rdv au 03 69 06 73 79

LAUTERBOURG :
Le quatrième lundi du mois, de 14h à 17h
au Centre médico-social
26 Rue du Général Mittelhauser
Rdv au 03 69 06 73 77

Consultations gratuites d'avocats

Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Bas-Rhin (CDAD 67) a mis en place des permanences juridiques dans différentes communes. Le point d'accès au droit de Lauterbourg est un lieu d'accueil accessible à tous, où vous pourrez bénéficier de conseils par un avocat pour toute question et problème de droit.

Permanence juridique à la Mairie de LAUTERBOURG :
1er samedi du mois de 9h30 à 11h30.
Prendre impérativement rendez-vous au 03.88.94.80.18.

Conciliateur de Justice

Monsieur Charles GRUNER - **Tél. 06 38 42 63 10**
Permanences :
- Le 1er lundi du mois à la mairie de Lauterbourg de 8h à 12h
- Le 1er mardi du mois à la mairie de Seltz de 7h à 12h

Horaires d'ouverture

Sous-Préfecture de Haguenau

Adresse :
2 Rue des Soeurs
67500 HAGUENAU
Tél. 03 88 63 87 00
@ : sous-prefecture-de-haguenau@bas-rhin.pref.gouv.fr

Accueil général :
Du lundi au vendredi de 8h à 11h30
Etrangers (carte de séjour, naturalisation) :
Du lundi au vendredi de 8h à 11h30 (sur rendez-vous)
Autres services :
Du lundi au vendredi de 9h15 à 11h30

Fermeture : tous les après-midis

Antenne d'information de Wissembourg

Adresse :
Communauté de Communes du pays de Wissembourg
4 Quai du 24 Novembre
67160 WISSEMBOURG
Tél. 03 88 07 62 92

La permanence est assurée tous les jours ouvrables de 9h à 12h et de 14h à 17h (16h le vendredi)

Trésorerie de Seltz / Lauterbourg

Adresse :
4 Rue Principale
67470 SELTZ
Tél. 03 88 86 50 68

Horaires :
Lundi, mardi et jeudi
8h30 à 12h
13h30 à 16h

Fermeture :
Mercredi et vendredi

SDIS du Bas-Rhin

Le conseil d'administration du SDIS a décidé de facturer à compter du 1er mai 2019, les interventions pour destruction de nids d'hyménoptères (guêpes, frelons...) à hauteur de 50 € pour une simple intervention et de 80 € en cas d'envoi de moyens spécialisés (échelle aérienne...).

Cette décision fait suite à une sollicitation croissante avec près de 15000 interventions en 2018 dans le Bas-Rhin, en augmentation de 60 % par rapport à 2017.

Carte Nationale d'identité - Passeport

Depuis le 28 mars 2017, nous ne pouvons plus traiter les demandes de pièces d'identité en mairie.

Vos demandes de pièces d'identité peuvent être dépcsées, sur rendez-vous, dans les mairies des communes suivantes :

LAUTERBOURG
19 A, rue de la 1ère Armée
67630 LAUTERBOURG
RDV au 03 88 94 80 18

SELTZ (NOUVEAU)
10, place de la Mairie
67470 SELTZ
RDV au 03 88 05 59 05

Service Animation de la Plaine du Rhin

Retrouvez le programme d'animation pour les enfants et adolescents sur :
http://animation-plainedurhin.sitego.fr/
Des animations, sorties, centres aérés sont proposés par l'Animation Jeunesse pour faire passer de bons moments aux enfants, ponctués de nombreuses découvertes.

Fleurissement

Les fleurs : elles naissent dans un mystère
Et jaillissent de la terre,
Avec toutes les couleurs,
Elles apportent le bonheur ... les fleurs.

Elles cherchent le soleil
Qui passe dans le ciel,
Elles se gorgent de chaleur
Et adorent la douceur.

Si la vie est trop dure
Va donc dans la nature.
Ouvre bien grand ton coeur
Pour y mettre des fleurs.

Respire tous leurs parfums
Sans y mettre les mains,
Pour que même fanées,
Elles reviennnent chaque année ... les fleurs.

Dates à retenir

Fête Nationale:
A l'occasion de la Fête Nationale, une cérémonie se tiendra samedi 13 juillet à 20 h place de la Wacht et sera suivie d'un vin d'honneur et d'un défilé aux lampions.
Cordiale invitation à tous.

Samedi 14 septembre :
Journée du Patrimoine entre 10h et 16h dans la cour de l'école élémentaire:
Thème : « Arts et Divertissements »

Lundi 11 novembre :
A l'issue de la messe aura lieu le dépôt de gerbe devant le Monument aux Morts du cimetière pour commémorer la fin de la Première Guerre mondiale.

Dimanche 1er décembre : Fête de Noël des aînés
Les personnes à partir de 65 ans et plus, ainsi que leurs conjoints, sont invités à la fête. Les invitations avec talon-réponse parviendront courant novembre.

Mains vertes, nouveaux arrivants et sportifs méritants

Le 22 mars 2019, la commune de Mothern a organisé sa traditionnelle soirée en l'honneur des nouveaux administrés, des lauréats du concours des maisons fleuries ainsi que des sportifs méritants.

Mme le Maire Marie-Bernadette Butzerin a souhaité la bienvenue aux nouveaux habitants de la commune qui se sont installés en 2018. Elle leur présenta succinctement la commune et plus spécialement sa situation géographique, sa démographie, son patrimoine, sa culture ainsi que tous ses atouts pour s'épanouir dans cet ancien village de bateliers. Un cadeau de bienvenue leur a été remis.
Elle remercia également celles et ceux qui fleurissent leur maison, leur jardin, leur balcon ou certains endroits de la commune (grotte de Lourdes, calvaires, bacs...). Ils contribuent ainsi à l'embellissement de notre village.

Nicole Joerger, adjointe au Maire, entourée de quelques membres de la Commission Fleurissement félicita les lauréats qui par amour des fleurs, de la nature ou simplement de l'esthétique, fleurissent notre quotidien et font de Mothern un village où il fait bon vivre.
Laure et Manon habillées en « Grashüpferle » aux couleurs du temps, interprétèrent en alternance un poème pour la circonstance.
Félicité individuellement, chaque récipiendaire s'est vu remettre un diplôme, un bon d'achat de géraniums ainsi qu'un cadeau fleuri.
La fleuriste locale Nadine Ledan de l'enseigne « Sur une Note Fleurie », également présente, contribuera aussi par la remise d'un cadeau-surprise lors du passage au magasin.

Des associations locales étaient également invitées pour mettre à l'honneur des membres et sportifs méritants qui se sont distingués par leurs performances.
Isabelle Schmaltz, adjointe au Maire présenta un diaporama des clubs méritants notamment le Football Club, le Tennis Club, le Moto Club, l'Amicale Cynophile, l'Amicale des Sapeurs Pompiers mais aussi des performances individuelles (Tir à la carabine, Athlétisme, Concours Cheval Ardennais)

Après la remise des trophées à tous ces sportifs, la soirée s'est achevée autour du verre de l'amitié.

Cérémonie du 8 mai

La victoire du 8 mai 1945 a été commémorée devant le monument aux morts après la messe célébrée à l'église de Mothern.

Mme Evelyne Isinger, conseillère régionale, les élus et anciens élus, les Anciens Combattants, les Sapeurs Pompiers, les Jeunes Sapeurs Pompiers, la Chorale Ste Cécile, l'Harmonie Ste Cécile, les représentants d'associations et des citoyens ont participé à cet anniversaire rempli d'émotions.

Après le discours de Mme le Maire, le dépôt des gerbes, le message de la secrétaire d'Etat auprès de la ministre des armées lu par Julie, Ludivine, Mallorie et Théo, servants de messe, l'Harmonie interpréta la Marseillaise et "Ich hatt' einen Kameraden".

A l'issue de la cérémonie, toutes les personnes présentes étaient invitées à partager le verre de l'amitié et de la paix.

Les rencontres des aînés

Quand les jeunes et les aînés se réjouissent ensemble...

Mercredi 9 janvier, les aînés de Mothern se sont retrouvés et il est de coutume que la commune offre les galettes lors de la première rencontrede l'année !

Les adjointes Isabelle Schmaltz et Nicole Joerger ont souhaité à tous la bienvenue et transmis les meilleurs voeux au nom de la commune. Des remerciements ont également été adressés à Mme Marguerite Zimmermann qui préside le groupe, à Mme Monique Schneider, membre du C.C.A.S., aux enfarts et leurs mamans ou mamies accompagnatrices !

Les mages ont marché jusqu'à la crèche où l'étoile s'est arrêtée. Marie, l'enfant et les bergers les attendaient !

Les enfants, fiers dans leurs costumes, ont lu des textes en allemand et en français. Les mages qui ont fait un long voyage sont venus apporter joie et paix pour l'année 2019 !

C'est toujours un moment d'émotion de voir les petits acteurs de la crèche, c'est là que les souvenirs d'enfance rejaillissent !

L'après-midi s'est déroulée dans une ambiance conviviale et rythmée par Louise, l'accordéoniste du groupe, qui a fait chanter les personnes présentes pendant un petit moment, avec entre autres : " Ihr Kinderlein kommet ". Puis Louise a livré une excellente recette en allemand : tous les ingrédients indispensables pour passer une bonne année !

Antoine, Estéban, Ilan, Inès, Laure, Ludivine, Noémie et Thomas

Avant de se séparer, les enfants ont offert des cartes de voeux qu'ils ont coloriées sur place.

Joie, partage inter-générationnel étaient au rendez-vous pour une après-midi réussie.

Une sortie à Offendorf

Mercredi 22 mai, les aînés de Mothern se sont donné rendez-vous devant le presbytère pour rejoindre Offendorf, autre village de bateliers.

Petite promenade le long du Rhin, dans le Port Nautic pour admirer tous ces bateaux et vedettes amarrés, suivie d'un déjeuner dans un restaurant local.

L'après-midi, des bénévoles de l'Association du musée de la Batellerie nous attendaient devant la péniche pour une visite guidée. De nombreux objets, photos, échanges ont permis aux visiteuses de se remémorer le quotidien des bateliers, également très nombreux à Mothern. Et pour clôturer la journée, un goûter a été pris ensemble à l'extérieur sous les arbres et avec le soleil.

Les élues Isabelle Schmaltz et Monique Schneider ont apprécié ces moments d'échanges avec nos aînés. Mme le Maire Marie-Bernadette Butzerin a rejoint le groupe pour le déjeuner et la visite.

Merci à toutes les participantes.

Nettoyage de printemps, 23 mars 2019

Moins de déchets, plus de bénévoles...

Comme tous les ans fin mars, la commune a organisé le nettoyage de printemps sur son ban communal lors d'un samedi après-midi bien ensoleillé. Cette année encore la prestation était rehaussée écologiquement par un attelage hippomobile conduit par Frank Lehmann, primé à la 1ère place avec son cheval au Salon de l'Agriculture à Paris en février dernier.

C'est ainsi qu'une soixantaine de personnes répartie en 6 groupes avec attelage, tracteurs, voitures et remorques a sillonné les chemins ruraux, forestiers et digue des hautes eaux pour ramasser détritus, bouteilles, déchets plastiques ou autres objets encombrants jetés volontairement dans la nature.

Même si une remorque a été bien remplie, dans l'ensemble, il a été constaté qu'il y avait moins de déchets que les années précédentes; par contre, on enregistre une nette progression du nombre de bénévoles. Cet acte citoyen renforce l'esprit de solidarité tout en créant du lien entre les participants.

Un grand merci à la famille Lehmann pour la conduite de l'attelage hippomobile, aux bénévoles, enfants, employés municipaux, élus, sapeurs-pompiers et jeunes sapeurs-pompiers.

Au retour à la caserne des pompiers, une collation a été offerte par la commune à tous les participants.

Déchetteries

Lauterbourg : 03 88 94 83 80

Wintzenbach : 03 88 86 55 51

Horaires d'hiver :
Du 1er octobre au 31 mars :
du mardi au samedi
de 9h à 11h45 et de 13h30 à 16h45

Horaires d'été :
du 1er avril au 30 septembre :
du mardi au samedi
de 9h à 11h45 et de 14h à 17h15

Un badge d'accès en déchetterie a été remis gratuitement à tous les redevables du territoire du SMICTOM. Vous devez impérativement vous munir de votre badge pour accéder aux déchetteries. En effet, les déchetteries sont désormais équipées d'un système informatisé. A l 'entrée, un lecteur de badge permet d'actionner la barrière et enregistre votre passage. Vous bénéficiez de 20 passages annuels, au delà le passage supplémentaire vous coûtera 5€.

Plus d'informations sur le site **www.smictom-nord67.com**.

SMICTOM - Report de collecte

Voici le calendrier des reports de collecte des ordures ménagères du 2ème semestre 2019.

Le SMICTOM rappelle la nécessité de sortir les bacs **la veille** de la collecte.

Jeudi 15 août - Assomption :	la collecte du vendredi 16 août est reportée au samedi 17 août
Vendredi 1er novembre - Toussaint :	la collecte du vendredi 1er novembre est reportée au samedi 2 novembre
Lundi 11 novembre - Armistice 1918 :	la collecte du vendredi 15 novembre est reportée au samedi 16 novembre
Jeudi 26 décembre - Noël :	la collecte du vendredi 27 décembre est reportée au samedi 28 décembre

Nouvelle tarification des levées supplémentaires :

La redevance incitative est effective sur notre territoire depuis le 1er janvier 2015. Il s'agit d'une tarification finançant le service de gestion des déchets tout en incitant à la réduction des déchets. Ce type de tarification est rendu obligatoire par le Grenelle de l'Environnement.

Pour ce qui nous concerne, ce service est assuré par le SMICTOM du Nord du Bas-Rhin qui envoie à chaque Communauté de Communes de son périmètre la facture des participations, charge à chacune d'entre elles de répartir le montant entre les différents foyers.

C'est ainsi que notre Communauté de Communes a choisi la répartition suivante :
La redevance incitative comprend une part fixe qui s'élève à 35 € par foyer et une part variable de 83 € par usager et ce, pour 26 levées par an.

Lors du conseil communautaire du 20 mars 2019, les conseillers communautaires ont approuvé avec date d'effet au 1er janvier 2019, le coût de chaque levée supplémentaire comme suit :

- 10 € pour un bac de 240L
- 15 € pour un bac de 660L

Dès lors que le forfait annuel de 26 levées est dépassé.

Infos zéro déchet — n°1 février 2019

Devenons citoyens éco-responsables

La réduction des déchets, tous ensemble à travers le PLPD!

La réduction des déchets est en un enjeu planétaire. Au niveau national, la loi sur la transition énergétique définit des objectifs, notamment **une réduction de 10% des déchets ménagers entre 2015 et 2020.**

Notre défi sur le territoire du SMICTOM Nord du Bas-Rhin :

Passer de 632 kg/hab en 2015 à 569 kg/hab en 2020 !

En 2017, chaque habitant du SMICTOM produisait encore 605 kg de déchets par an :

- **162 kg** d'ordures ménagères résiduelles (poubelle brune)
- **51 kg** de recyclables (poubelle bleue/jaune)
- **392 kg** de déchets déposés en déchèteries.

Nous sommes sur la bonne voie pour atteindre l'objectif de 2020 !

Pour y arriver tous ensemble, le SMICTOM du Nord du Bas-Rhin s'est engagé dans un **Programme Local de Prévention des Déchets.**

Qu'est-ce qu'un PLPD ?

Le Programme Local de Prévention des Déchets est un plan d'actions qui vise à atteindre l'objectif de réduction de déchets fixés à l'horizon 2020. Par là même, il vise à changer les habitudes de consommation des usagers pour diminuer la production de déchets, réduire leur coût de gestion et améliorer leur traitement.

Ce programme a été élaboré par le SMICTOM en concertation avec les communautés de communes membres (Pays de Niederbronn, Sauer Pechelbronn, Outre-Forêt, Pays de Wissembourg et Plaine du Rhin) et **concerne l'ensemble des acteurs de notre territoire** : particuliers, élus, professionnels, associations... afin de créer une **dynamique globale**.

Un diagnostic initial a permis de mettre en avant les gisements sur lesquels des efforts étaient à faire (ordures ménagères résiduelles, déchets verts) et de cibler quelques **gros producteurs** (bacs de salles polyvalentes ou des cimetières par exemple).

Le programme d'actions établi sur 5 ans (2018-2022) porte notamment sur la bonne gestion des déchets verts, du Stop-Pub ou encore d'éco-manifestations.

Le détail du PLPD sur www.smictom-nord67.com

Quelques solutions proposées :

- **Optimisation de la gestion des espaces verts** (tontes mulching, broyage des branches puis paillage des massifs fleuris, compostage et suppression des produits phytosanitaires).
- **Amélioration du tri des déchets du cimetière**
- **Des manifestations festives et sportives plus éco-responsables** en partenariat avec les organisateurs et associations : des locations de salle avec des référents en charge de la gestion des déchets, "caution tri", vaisselle réutilisable ou compostable,...
- **Sensibilisation** au tri et à la prévention des déchets : dans les écoles, les logements communaux et sur les marchés (« marchés propres »).
- **Journées citoyennes** pour la propreté du ban communal
- **"STOP-PUB"** sur sa boîte aux lettres.

Halte aux incivilités

Comme chaque année, nous souhaitons rappeler quelques règles à l'approche des beaux jours :

- Protéger la tranquillité publique, c'est éviter tout bruit pouvant troubler de manière anormale le voisinage, de jour comme de nuit. Sont généralement considérés comme tels : les tondeuses, les aboiements de chien et la musique.

- Pour rester dans le registre canin, les déjections des chiens sont à ramasser et à jeter dans une poubelle !

- Toute personne prise à porter atteinte aux biens publics est passible de poursuites. Pour les mineurs, ce sont les parents qui sont responsables des dégâts occasionnés par leurs enfants.

- Le terrain de jeux de la Neuwies s'adresse aux enfants jusqu'à l'âge de 12 ans et il est fermé le soir. Les installations et espaces verts doivent être respectés. Toute détérioration fera l'objet d'un signalement.

- La déchetterie permet d'accueillir les gros volumes ainsi que les objets qui n'ont plus leur place dans les poubelles individuelles. Concernant les jardins, le brûlage de déchets verts est interdit. Ils peuvent êtres broyés et compostés ou amenés en déchetterie.

A savoir : en cas de dégradation, la mairie porte systématiquement plainte.

Vivre ensemble, c'est respecter les autres.

Plantation d'arbres fruitiers

Plus de 7200 arbres subventionnés par la CCPR en 10 ans, dont plus de 1000 pour Mothern, le record !

Statistiques arbres subventionnés COMCOM Plaine du Rhin

Nbre d'arbres/commune (Tiges, 1/2 tiges, quenouilles et scions)

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Beinheim	88	64	60	105	64	53	51	102	82	95	**764**
Buhl	0	0	46	28	34	42	52	25	16	16	**259**
Croettwiller	0	43	7	3	39	3	0	40	5	1	**141**
Eberbach						72	63	72	46	47	**300**
Kesseldorf	33	10	14	8	6	15	13	5	5	7	**116**
Lauterbourg						11	65	58	72	33	**239**
Mothern	69	31	103	168	77	74	167	105	126	98	**1018**
Munchhausen						34	61	36	66	16	**213**
Neewiller						39	39	58	69	96	**301**
Niederlauterbach						73	61	66	29	57	**286**
Niederroedern	0	179	133	0	18	46	76	70	86	25	**633**
Oberlauterbach						36	18	10	4	11	**79**
Salmbach						25	74	210	151	192	**652**
Schaffhouse	0	75	58	59	50	82	79	72	142	180	**797**
Scheibenhard						20	13	20	9	17	**79**
Seltz						101	150	108	72	116	**547**
Siegen	0	11	25	7	46	55	22	13	14	21	**214**
Trimbach	0	21	12	17	37	26	37	9	19	15	**193**
Wintzenbach	61	44	25	54	44	41	31	31	45	36	**412**
Total	**251**	**478**	**458**	**449**	**415**	**848**	**1072**	**1110**	**1058**	**1079**	**7243**

JE NE JETTE PAS
"TOUT À L'ÉGOUT"

VOICI UNE LISTE DE PRODUITS QUI DOIVENT **IMPÉRATIVEMENT ÊTRE DÉPOSÉS DANS LES POUBELLES, DÉCHETTERIES OU PHARMACIES.** CE GESTE SIMPLE ET ÉCO-CITOYEN PERMETTRA À NOS RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT ET À NOS STATIONS D'ÉPURATION DE CONTINUER À FONCTIONNER CORRECTEMENT POUR LE BIEN DE CHACUN ET LA PRÉSERVATION DU MILIEU NATUREL.

TYPES DE PRODUITS	OÙ LES JETER	CONSÉQUENCES DES MAUVAIS GESTES
Épluchures fruits et légumes	Composteur, déchets ménagers	Ces déchets génèrent des coûts de traitement superflus si ils ne sont pas recyclés.
Les substances chimiques (peinture, solvants, diluants, détartrant et hydrocarbures)	Déchetterie	Véritables dans l'évier, elles perturbent le fonctionnement des stations d'épuration et constituent dès lors une véritable menace pour notre environnement.
Les médicaments	Pharmacie	Les stations d'épuration ne sont pas conçues pour les traiter... les molécules se retrouvent dans la nature et troublent la physiologie des organismes aquatiques et peuvent donc avoir des conséquences sur la santé humaine et animale.
Les huiles et les graisses (friture, vidange, huile de vidange...)	Déchetterie	Elles se déposent et colmatent les tuyaux, chez vous ou sur le réseau, et diminuent ensuite les performances des stations d'épuration.
Les objets solides : les mégots de cigarettes, les couches à jeter, les protections hygiéniques, les cotons tiges, les lames de rasoir, les lingettes, les morceaux de papier collants	Poubelles	Tous ces produits sont à l'origine de problèmes sur les systèmes d'assainissement : leur introduction dans le réseau d'assainissement obstrue, détériore les pompes de relevage et renchérit le coût de l'assainissement et de l'épuration.

AYEZ "L'ÉCO-REFLEX"

Avant d'avoir les entretiens, **consultez les étiquettes.** Les produits polluants sont identifiables grâce à des symboles explicites. Ils nécessitent une prise en charge particulière et des traitements adaptés.

À SAVOIR :

Il est interdit de déverser dans les égouts les huiles de vidange, les solvants chlorés, les lingettes, les effluents des fosses septiques, les hydrocarbures, les résidus de produits de bricolage et de jardinage... (Article R 1337-2 du Code de la Santé Publique)

PEUT-ON JETER LES LINGETTES AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT ?

IL NE FAUT SURTOUT PAS JETER LES LINGETTES AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT, elles sont un **véritable fléau pour celui-ci.** Jetées dans les toilettes, les lingettes causent de sérieux dysfonctionnements dans les stations de pompage et d'épuration : elles bouchent et détériorent les pompes de relèvement, obstruent les grilles des stations d'épuration et sont parfois à l'origine de pannes importantes. Ainsi, l'eau peut parfois ne plus être relevée et faire déborder le réseau d'assainissement vers le milieu naturel ou interrompre la bonne épuration des eaux, polluant ruisseaux, rivières, nappes phréatiques...

Des conséquences plus que dommageables car elles **augmentent le coût de l'assainissement, et donc de la facture d'eau.**

ATTENTION :
APRÈS UTILISATION, JETEZ LES LINGETTES DANS VOTRE POUBELLE !
LES LINGETTES SONT SOUVENT DITES "BIODÉGRADABLES". EN RÉALITÉ, ELLES NE LE SONT PAS SI VOUS LES JETEZ AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT (PAR EXEMPLE DANS VOS TOILETTES), ELLES N'ONT PAS LE TEMPS SUFFISANT POUR SE DÉGRADER AVANT LEUR ARRIVÉE DANS LES STATIONS D'ÉPURATION.

AYEZ "L'ÉCO-REFLEX"

Une consommation quotidienne de lingettes pour faire le ménage produit plus de 24 kg de déchets par an, soit 20 fois plus de déchets en moyenne que si l'on utilisait un détergent en flacon et des chiffons !

SDEA
L'Eau, votre service public

Adoptez les bons gestes

Je ne jette pas "tout à l'égout"

> CONSEIL

Cuves de récupération d'eau de pluie

Vous avez encore quatre mois pour bénéficier de l'opération de fourniture de cuves de récupération d'eau de pluie en cours sur la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin.

Désormais vous pouvez bénéficier d'une cuve subventionnée à 80 % par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse sans contrainte. Plusieurs cuves pourront vous être attribuées par foyer seulement si vous réalisez des travaux de déconnexion sur vos descentes de gouttière pour infiltrer les eaux de pluie dans votre jardin (1 déconnexion = 2 cuves / 2 déconnexions = 3 cuves / 3 déconnexions = 4 cuves).

Monsieur Thibaut LEFEVRE du SDEA est à votre disposition pour finaliser une commande de cuve ou pour vous conseiller sur la déconnexion des toitures. Si vous souhaitez adhérer à l'opération, vous pouvez le contacter au 07 87 22 05 16 ou par mail à l'adresse thibaut.lefevre@sdea.fr

Cuve 300 L
17,91 € T.T.C

Cuve 650 L
30,48 € T.T.C

Cuve 1 000 L
32,64 € T.T.C

Les prix et les modèles de cuve proposés

Lutte contre les moustiques

Des problèmes techniques freinent la lutte contre les moustiques : Traitement par hélicoptère annulé lors de la dernière phase d'intervention contre les larves de moustiques ; le traitement à pied comme seul moyen de lutte.

En mai, les fortes précipitations locales et dans les Alpes Suisses ont fait passer le niveau d'eau du Rhin à 2,50 mètres au-dessus du seuil d'alerte défini par le Syndicat de Lutte cortre les Moustiques du Bas-Rhin (SLM67). Passé ce seuil, les premiers gîtes larvaires à moustiques sont mis en eau et produisent des moustiques. Il s'agissait donc d'une phase de traitement conséquente avec l'intervention à la fois des agents à pied et le traitement d'environ 170 hectares prévu par voie aérienne. L'hélicoptère est un outil indispensable dans la lutte contre la nuisance due aux moustiques. En effet, il permet d'atteindre des sites difficiles d'accès à pied et de traiter de grandes surfaces rapidement (roselières, forêts inondables, bras morts du Rhin, etc.).

Le SLM67 dispose d'un délai d'intervention très court du fait des propriétés du produit anti-larvaire utilisé, le Bti. Bien que spécifique aux larves de moustiques, le Bti doit être ingéré pour être actif. Seule la larve s'alimente, aussi l'intervention doit se faire pendant la durée de développement des larves dans les 5 à 6 jours !

A pied, le Bti est dispersé à la surface de l'eau soit sous forme liquide à l'aide d'une pompe à dos, soit à l'aide de granulés. Par hélicoptère, une formulation de Bti sous forme de glaçon est utilisée. Le SLM67 mutualise ses interventions par hélicoptère avec la KABS (Kommunale Aktionsgemeinschaft zur Bekämpfung der Schnakenplage e.V.). Depuis de nombreuses années, ces deux structures font appel au même prestataire allemand qui fait intervenir deux hélicoptères pour le traitement des gîtes larvaires à moustiques. Ce partenariat est efficace et facilite grandement le travail des agents du SLM67.

Malheureusement, lors du démarrage des traitements par voie aérienne, le weekend du 25-26 mai, les deux hélicoptères ont subi des dommages importants : problèmes techniques conséquents et hors service pour l'un et incendie de câble pour l'autre qui a brûlé entièrement. Par chance, les deux pilotes s'en sont sortis indemnes.
La majorité des surfaces qui devaient être traitées par hélicoptère se situent en amont de la partie canalisée du Rhin, entre Beinheim et Lauterbourg. Le polder de Fort-Louis ainsi qu'une partie du massif forestier d'Offendorf étaient également concernés. Du côté allemand, la KABS envisageait également le traitement de 80% des gîtes larvaires par voie aérienne.

Les espèces de moustiques ciblées par le SLM67 et la KABS peuvent se déplacer sur plusieurs kilomètres. Il faudra donc s'attendre à une gêne due aux moustiques.

Le SLM67 et la KABS ont mis tout en œuvre pour compenser le manque de traitement par hélicoptère. La KABS estime que seul 50% des larves ont pu être éliminées avec le seul traitement à pied. Les agents qui interviennent à pied ont traité le maximum de surface. Leur travail remarquable va permettre de limiter le plus possible la gêne occasionnée par les moustiques dans les communes.

Photo prise par le KABS le 26 mai

Combattre les moustiques

Pour se protéger, il faut faire en sorte de limiter la prolifération du moustique par la suppression des eaux stagnantes dans lesquelles la femelle pond. Il faut éviter de se faire piquer en portant des vêtements longs et amples et utiliser des répulsifs.

- Eviter et vider les eaux stagnantes : dans les jouets d'enfants, mobiliers, décorations de jardin, pneux usagés, coupelles de plantes... ranger tout ce qui peut contenir de l'eau en cas de pluie (seaux, arrosoirs...).
- Eliminer les lieux de repos des moustiques : débroussailler et tailler les herbes hautes et les haies, élaguer les arbres, ramasser les fruits tombés et les débris végétaux, réduire les sources humides... Entretenez votre jardin !
- Protéger votre habitation : il est important de vérifier le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées, gouttières (penser à retirer les feuilles ainsi que les végétaux qui les encombrent)

Les tablettes *CULINEX* sont destinées au traitement des larves et des moustiques.
Vous pouvez les retirer à l'accueil de la mairie.

Bouchons de l'espoir

Depuis le début de l'année, les bénévoles de l'Association "Les Bouchons de l'Espoir 67" n'ont pas chômé. Sur la collecte de Mothern, ils ont trié 440 sacs de bouchons ce qui représente environ sur :

4 tonnes de bouchons collectés :

- 2 t. de bouchons plastique
- 0,6 t. de bouchons de liège
- 0,1 t. de bouchons de liège synthétique
- 1 t. de capsules de fer
- 0,3 t. de bouchons en aluminium

Cette année, et c'est une première, des bénévoles ont participé au défilé carnavalesque avec un char et des fresques faites de bouchons. Celles-ci sont visibles au hall route du Rhin, lieu de collecte des bouchons.

Aussi pour remercier les bénévoles pour leur présence et leur aide tout au long de l'année, Isabelle Schmaltz, responsable du secteur Wissembourg a organisé un petit pot du nouvel an, bien apprécié par le groupe.

La bonne humeur règne toujours pendant les permanences, même un *Fasenachtsbutz* nous a rendu visite et a ramené beignets et café le samedi du carnaval.

De nouveaux bénévoles sont les bienvenus.

Prochaines permanences :

6 juillet – 3 août – 7 septembre – 5 octobre – 2 novembre – 7 décembre

Ecole élémentaire

VOYAGE A PARIS

Les élèves de Mothern des classes de CE2-CM1 de M. Arnold et de CM1-CM2 de M. Becker sont partis en voyage scolaire à Paris les 3 et 4 juin. Ce séjour a été l'occasion pour eux de découvrir la vie parisienne et quelques-uns des monuments emblématiques de la capitale.

Lundi 3 juin 2019

Notre périple a démarré en bus de Mothern à 5h30 jusqu'à la gare de Strasbourg puis nous avons pris le TGV jusqu'à Paris. Arrivés sur place, nous avons emprunté le métro pour déposer nos bagages à l'auberge de jeunesse. Ensuite, nous avons démarré les visites :

Le musée du Louvre

Le premier jour à 11 heures nous sommes allés au Louvre en métro. Sur place on a pris un casse-croûte à côté de la pyramide du Louvre. Cette construction d'acier, d'aluminium et de verre fête ses 30 ans. Puis nous sommes allés à l'intérieur pour découvrir les plus grandes peintures. La plus célèbre est la Mona Lisa (la Joconde). Il y avait des statues, certaines très jolies et d'autres très bizarres ; aussi des statues grecques, égyptiennes et romaines. Beaucoup de Chinois et d'Anglais étaient là pour prendre des photos. Le Louvre est le musée le plus grand et le plus populaire au monde, mais aussi le plus visité. *(Inès, Cm1)*

La Tour Eiffel

Nous sommes montés avec l'ascenseur au 2ème étage, puis au sommet. Nous avons pris quelques photos, il y avait une vue magnifique depuis le 3ème étage. Nous sommes ensuite redescendus avec l'ascenseur au 2ème étage et nous avons cherché ceux qui n'étaient pas montés jusqu'en haut. Enfin nous sommes descendus à pied en prenant les escaliers et quand nous étions en bas on avait les jambes qui tremblaient mais c'était trop bien ! *(Julie S. et Carla, Cm1)*

Le bateau-mouche

Après avoir visité la Tour Eiffel, nous avons fait une croisière en bateau mouche (mais franchement qui a eu l'idée d'appeler ça un bateau-mouche ?). Nous avons tout d'abord vu le musée d'Orsay : c'est une ancienne gare de Paris qui est maintenant un musée avec des peintures connues. Puis au fil de l'eau, nous sommes passés sous les plus beaux ponts de Paris. Il y avait le pont Alexandre III qui, avec ses dorures, était le plus beau, le pont Neuf, le pont de la Cité, le pont de Sèvres. Abord il y avait pleins d'étrangers émerveillés par la beauté de Paris. Ensuite nous sommes passés devant la petite île de la Cité où nous avons pu apercevoir Notre-Dame (du moins ce qu'il en reste). Enfin nous avons fait demi-tour et nous sommes repassés devant tous les monuments que nous avions découverts à l'aller. Cette croisière était magnifique ! *(Alessia, Isalie et Elora, Cm2)*

Après une première journée bien remplie, nous avons repris le métro jusqu'à notre auberge où nous avons mangé et passé la nuit.

Mardi 4 juin 2019

Le lendemain, après un bon petit déjeuner, nous sommes repartis vers 8h30 en direction du quartier de Montmartre :

La Basilique du Sacré-Cœur

La Basilique du Sacré-Cœur est un monument très grand et historique, c'est aussi une église. On l'a visitée le mardi 4 juin 2019. On y est monté en funiculaire. Une fois en haut, on avait une magnifique vue sur Paris. On est alors rentré dans le Sacré-Cœur ; c'était trop beau et surtout immense. Notre prof de religion nous a expliqué que c'est construit vers le haut parce qu'on regarde vers Dieu. Il y avait un magasin de souvenirs et des machines pour avoir des pièces souvenirs. Il y avait aussi plein de bougies et de bancs. Sa cloche, la « Savoyarde » est la plus grande et la plus lourde de France avec ses 18,8 tonnes. Après on est sorti et on a marché sur la butte Montmartre et à la fin on est descendu les escaliers. Je vous conseille vraiment d'y aller !

(Manon S. et Noémie, CM1-CM2)

Après une pause pique-nique dans le jardin des Tuileries, nous avons pris la direction de La Villette :

La Cité des sciences et de l'industrie

En entrant dans la Cité des sciences, on a découvert plusieurs thèmes ; nous avons préféré aller vers les robots. Nous étions impressionnés par ces technologies : il y en avait qui devinaient les émotions que l'on ressentait, etc...

Puis nous sommes allés dans la catégorie « sons » où nous nous sommes amusés à faire les commentateurs d'un match de football féminin. Puis nous avons découvert un amplificateur de sons, où l'on pouvait chuchoter sauf que tout le monde entendait ce qu'on disait ! Ensuite nous sommes montés en direction des jeux vidéo, des PC, des tablettes, des bandes d'arcade, etc .... Tout était électronique.

Vers 14h45, nous nous sommes dirigés vers le planétarium où on s'est couché sur des sièges inclinés pour regarder un film qui se nommait « Entre Terre et ciel, les lumières de la nuit » qui parlait de l'astronomie, des planètes, des aurores boréales, etc.... C'était trop génial ! *(Fanny et Manon, CM2)*

Finalement, nous avons repris le TGV vers 19h et nous étions de retour à Mothern vers 22h, fatigués mais avec beaucoup de souvenirs de ce voyage mémorable !

JOURNEE DE FOOTBALL

C'est sous une météo clémente qu'a pu se dérouler, le 10 mai 2019, le « festifoot-école ». Cet événement a permis de rassembler 7 classes de la circonscription de Wissembourg (Niederroedern, Oberlauterbach, Scheibenhard, Niederlauterbach, Seebach, Keffenach et Mothern) soit environ 130 élèves de CE2 – CM1 – CM2 au stade de la Neuwies à Mothern.

Lors de cette journée, les élèves ont pu se rencontrer et s'affronter lors d'un tournoi avec des matchs d'une durée de 12 minutes chacun, mais aussi participer à des ateliers techniques au cours desquels ils ont notamment pu découvrir la pratique du cécifoot (foot pour les déficients visuels).

Au terme de la journée, les élèves ont entonné la Marseillaise avant la proclamation des résultats.

Bravo à l'ensemble des jeunes sportifs qui n'ont pas démérité et qui ont pu partager les valeurs éducatives du Football et du sport en général.

Un grand merci également au club de foot local, aux membres de la LAFA et à Mme Gasser, conseillère pédagogique de la circonscription, qui ont permis que cette rencontre puisse avoir lieu.

Rendez-vous a déjà été pris pour l'année prochaine !

SORTIE VOILE

Le 3 juin dernier, les enfants de la classe de CE1/CE2 ont eu le plaisir de se rendre au plan d'eau de Lauterbourg pour s'initier à la voile. Après avoir découvert l'optimist, un petit voilier conçu spécialement pour les enfants, les élèves ont pris le large et appris quelques techniques de navigation, avec un animateur spécialisé. L'activité a remporté un franc succès au sein des enfants, qui garderont tous un bon souvenir de cette journée.

Ecole maternelle

Les sentiers du théâtre

Les sentiers du théâtre ont organisé cette année une animation pour toutes les écoles maternelles de la Plaine du Rhin. Deux intervenants sont venus au mois de mai pour proposer des danses en salle de jeux, afin d'analyser notre schéma corporel et sensibiliser les enfants à leurs os.

Ensuite les enfants se sont rendus à la salle polyvalente de Beinheim regarder le spectacle intitulé : « Jusqu'à l'os ». Caroline la danseuse a su faire bouger chaque partie de son corps en partant des pieds, des jambes, en passant pas le bassin et les bras, jusqu'à la tête !

Matinée sciences !

Le 17 mai, les 2 classes ont participé à une « matinée SCIENCES » à la salle polyvalente de BUHL avec 3 autres classes de Buhl, Eberbach et Schaffhouse. Les maîtresses avaient préparé les ateliers suivants:

« TECHNOLOGIE » avec réalisation d'une coccinelle ou d'un moulin à vent
« AIR » : comment faire bouger des éléments sans les mains
« EAU » : construire des bateaux qui flottent
« AIMANTS » pour comprendre ce qui est attiré et comment ça fonctionne

Les enfants ont pu essayer diverses techniques durant 2 heures pour apprivoiser objets et matière. Un goûter a été pris en commun en milieu de matinée. Les élèves ont vraiment eu l'impression de jouer et étaient très actifs !

Jeux des 5 sens

Le vendredi 24 mai, les élèves de l'école maternelle accompagnés de la classe de CP - CE1 se sont rendus au terrain de jeux de la Neuwies à Mothern.
D'habitude les enseignantes organisent cette rencontre dans la forêt sous forme de « Jeux de la nature ». Mais au vu de la recrudescence de tiques cette année, elles ont pris l'initiative de rester dans le village dans un endroit moins boisé.
Les 70 enfants sont passés à des ateliers tenus pas leurs trois maîtresses Mme KOBES, LEHMANN et ROTH et deux mamans sur le thème des 5 sens. Pour ce faire, des parents d'élèves ont accompagné leurs groupes de 5 à 6 élèves aux différents ateliers.
S'orienter : à l'aide de photos d'emplacements choisis, retrouver des cubes avec des lettres ou des mots pour former une phrase ou un mot.

Toucher : marcher pieds nus sur des objets doux, rugueux, durs ou qui chatouillent les pieds (copeaux, éponges, feutrine, sable...) puis les classer dans les différentes catégories.
Goûter : goûter des aliments les yeux bandés et nommer les 4 saveurs (sucré, salé, acide, amer).
Ecouter : écouter les bruits environnants (qu'ils soient naturels ou créés pas l'homme) et cocher ceux entendus sur une banque d'images.
Sentir : retrouver l'odeur de fleurs ou fruits (muguet, banane, fraise...) à l'aide d'un loto des senteurs.
D'autres activités de « délestage » ont ravi petits et grands : pêche aux poissons, coin photos, bibliothèque, pétanque et molky . Les différents groupes ont tourné sur la matinée avec une pause goûter. Les enfants, actifs jusqu'à 11h30, n'ont pas vu le temps passer !
Malgré quelques hésitations pour certains quant au parcours pieds nus ou des grimaces avec les aliments forts en goût pour d'autres, les enfants, forts de leur expérience, sont repartis avec des mines réjouies.

Bibliothèque

Pour Pâques l'équipe des bénévoles de la bibliothèque de Mothern avait organisé de nouvelles lectures pour les jeunes. Ce fut un réel succès et les enfants ont pu se mettre à la recherche des œufs en chocolat cachés dans la bibliothèque.

Les bénévoles de la bibl othèque vous souhaitent d'agréables vacances et vous signalent que pendant juillet et août la bibliothèque sera ouverte uniquement les lundis de 18h à 20h.

Périscolaire

Cette année, le 25 juin 2019, le Festi'Zik a réuni un large public autour des 7 périscolaires et des familles sur les terrains de la salle polyvalente de Beinheim. Cette animation fut organisée par la Communauté des Communes et la FDMJC d'Alsace .

Le Festi'Zik est une rencontre inter péri autour d'un thème travaillé à l'année dans chaque structure périscolaire . Cette année le thème était : « Le Festi'Zik fait son Tour du Monde ! » Le périscolaire de Mothern a représenté l'Alsace , les enfants étaient parés des plus beaux costumes alsaciens, les musiciens Modere Lumpe nous ont accompagnés en musique toute l'après-midi et l'office du tourisme de Mothern nous a fourni des flyers pour que les familles puissent s'évader dans notre belle Alsace.

Le Périscolaire de Mothern est une structure pouvant accueillir 50 enfants de 3 à 11 ans :
Le matin de 7h à 8h30
Le temps du midi de 11h30 à 13h30
L'après-midi de 16h00 à 18h30
Pour tout renseignement et inscription vous pouvez joindre la directrice Isabelle KSENIAK au 06 43 49 71 80

Séjour à Bussière-Poitevine

Depuis le 1er janvier 2019, Bussière-Poitevine a fusionné avec les communes de Darnac, Saint-Barbant et Thiot pour former la commune nouvelle de Val-d'Oire-et-Gartempe.

Du 9 au 12 mai, une trentaine de Mothernois a effectué le voyage à Bussière-Poitevine en Haute-Vienne, village qui a accueilli leurs parents et grands-parents en 1939 et 1940 lors de l'évacuation.

Depuis 1968, des échanges et des rencontres ont lieu régulièrement entre les deux communes et des liens d'amitié se sont tissés entre les populations pour rappeler l'histoire vécue, ne pas oublier et remercier. La 17e édition de cet échange était l'occasion de célébrer le 80 ème anniversaire.

Le premier jour, la visite du château de Chamerolles (Loiret) à la lisière de la forêt d'Orléans était au programme ; ce château accueille également un parcours muséographique consacré à l'histoire de la parfumerie. En fin d'après-midi, le groupe a été accueilli par la municipalité de Loury, commune de 2 500 habitants, dont la mairie est également installée dans un petit château, et où exerçait Caroline Pugin, en tant que secrétaire de mairie avant d'arriver à Mothern – cette dernière était à l'initiative de l'invitation. Après la visite des infrastructures communales, les participants ont partagé le verre de l'amitié en présence des élus locaux et du personnel administratif de Loury.

Le lendemain, après une réception très chaleureuse organisée par la municipalité du Bussière-Poitevine, les Mothernois et leurs amis ont visité Oradour-sur-Glane : le Centre de la mémoire qui abrite les documents et expositions liés à l'histoire du massacre du 10 juin 1944 ainsi que le village martyr. Durant cette journée, les participants ont également découvert Limoges et une manufacture de porcelaine décorée, les jardins de l'évêché, le plus grand espace vert du centre-ville (5 ha) divisé en différents jardins et accolés à la cathédrale Saint-Etienne. Au retour, après une petite dévotion en l'église de Bussière et une halte sur la place de Mothern, un dîner festif a rassemblé tout le monde et a été l'occasion pour les maires respectifs de rappeler avec émotion l'évacuation et d'échanger des cadeaux.

Un spectacle en remerciement

En guise de souvenir et de remerciement, les invités alsaciens ont présenté un spectacle figé mis en scène par Marguerite Arnold et entrecoupé par de la musique et des récits rappelant ce 1er septembre 1939 lus par Marguerite Oesterle. Les acteurs mothernois munis de leur ballot de l'époque étaient habillés comme en 1939 lors de leur arrivée à Bussière ; cette représentation était pleine d'émotions autant pour les Bussiérauds que pour les Mothernois.

Le chemin du retour a été marqué par un arrêt à Vézelay, lieu de pèlerinage situé sur le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle.

Echange de cadeaux entre
les maires André Dubois
et Marie-Bernadette Butzerin

Chorale des enfants

Cathédrale St Etienne

Château de Chamerolles

Représentation de
l'évacuation de
septembre 1939

Mairie de Loury

Accueil par M. Léger, maire de Loury
et Caroline Pugin, secrétaire à Mothern.

Manufacture de porcelaine

Oradour sur Glane

Vézelay

Séances du Conseil Municipal

Délibérations du Conseil Municipal

Toutes les délibérations dans leur intégralité sont affichées à l'extérieur de la Mairie et à la « Wacht ».

Séance du 19 décembre 2018

Compte-rendu des décisions du Maire dans le cadre des délégations

Le Conseil Municipal :

- **prend acte** de la signature d'un avenant dans le cadre des travaux de restauration de l'église Notre-Dame de la Visitation pour la mise en place de grilles de protection au clocher, pour un montant de 2 244,00 € HT.

Construction d'une salle de musique intercommunale en extension de la salle polyvalente : Non-remboursement de retenues de garantie

Considérant la procédure de liquidation judiciaire de l'entreprise KAAN Construction prononcée par le Tribunal de Grande Instance de Strasbourg le 20 novembre 2017,

Le Conseil Municipal :

- **décide** de ne pas rembourser les retenues de garanties et de ne pas établir de mainlevées pour l'entreprise KAAN Construction dans le cadre de la construction pour les lots suivants :
- lot n° 16 « Echafaudage » pour un montant de 190,84 €
- lot n° 17 « Revêtement extérieur crépi » pour un montant de 225 €

- **décide** d'encaisser les montants de retenue de garantie ci-dessus.

Ecole élémentaire « Les Bateliers » : Demande de subvention pour un séjour à Paris

Mme le Maire informe les membres du Conseil municipal que l'école élémentaire « Les Bateliers », sollicite une participation financière pour quarante-six élèves des classes de CE2-CM1 et CM1-CM2 pour contribuer aux frais d'un voyage scolaire à Paris qui se déroulera du 3 au 4 juin 2019.

Le prix de revient estimé de ce voyage est de 140 € / élève.

Le Conseil Municipal décide :

- **d'octroyer** une participation financière de 10 € par enfant représentant une subvention globale de 460 € (quatre cent soixante euros) pour ledit voyage

- **dit** que le montant global de la subvention versé sera actualisé en fonction du nombre réel d'enfants participant au séjour.

Ecole de Musique de l'Alsace du Nord (EMAN) : Projet de convention de mise à disposition de l'espace musical

Le Conseil Municipal :

- **prend acte et valide** le projet de convention précisant les modalités d'utilisation et d'occupation de l'espace musical par l'Ecole de Musique d'Alsace du Nord (EMAN).

Séance du 22 janvier 2019

Comité des Fêtes :

1. Demande de subventions

Considérant qu'il y a lieu de soutenir le Comité des Fêtes pour l'organisation du Carnaval, le Conseil Municipal décide :

- **d'octroyer** une subvention de 1 000 € pour l'achat de bonbons et de friandises à distribuer lors de la cavalcade du dimanche 3 mars 2019

- **d'octroyer** une subvention de 250 € pour couvrir une partie des frais de nettoyage des rues après la cavalcade du dimanche 3 mars 2019.

2. Demande de soutien dans le cadre des festivités du carnaval

Le Conseil Municipal :

- **décide** d'accorder une remise de 50 % sur le tarif de location de la salle polyvalente aux associations qui organisent un bal carnavalesque sur la période allant du jeudi 28 février 2019 au mardi 5 mars 2019, excepté dimanche 3 mars 2019,
soit 220 € : 2 = 110 €

- **décide** la mise à disposition gratuite de la salle polyvalente au Comité des Fêtes de Mothern pour la location du dimanche 3 mars 2019

- **précise** que les frais d'électricité et de matériel cassé et manquant restent à la charge des locataires ainsi que les frais de nettoyage.

Personnel communal : Avenant à la convention d'adhésion au service paie du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin

Considérant l'intérêt pour la Commune de Mothern de poursuivre son adhésion à ce service, les membres du Conseil Municipal décident :

- **d'autoriser** le Maire à signer l'avenant à la convention et tout document y afférent.

Communauté d'Agglomération de Haguenau : Renouvellement de la convention pour la gestion du service de fourrière animale

La Commune de Mothern ne disposant pas de fourrière animale, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la convention tripartite entre la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH), la Société Protectrice des Animaux de Haguenau et environs – Section Fourrière Animale (SPA-SFA) et la Commune de Mothern.

Le Conseil Municipal :

- **décide** de renouveler la convention de gestion de la fourrière animale tripartite entre la CAH, la SPA-SFA et la Commune de Mothern à compter du 1 janvier 2019 pour une durée de 7 ans.

- **charge** le Maire de signer ladite convention.

Office National des Forêts : Programme des travaux d'exploitation et état de prévision des coupes 2019

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le programme des travaux d'exploitation avec l'état de prévision des coupes ainsi que le programme des travaux patrimoniaux, relatif à l'accueil du public pour l'exercice 2019.

Le bilan prévisionnel se présente comme suit :

Recette brute : 57 570 €
Frais d'exploitation : - 34 997 €
Travaux patrimoniaux : - 12 810 €
Bilan prévisionnel : 9 763 €

Le Conseil Municipal :

- **approuve** ces états

- **autorise** le Maire à les signer ainsi que les conventions et devis y afférents.

Office National des Forêts (ONF): Etat d'assiette des coupes 2020

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'Office National des Forêts a transmis l'état d'assiette des coupes à réaliser en 2020 ; cet état comporte notamment le martelage à effectuer pendant l'hiver 2018/2019.

Ces coupes seront inscrites à l'Etat Prévisionnel des Coupes de l'exercice 2020 qui sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal fin 2019, début 2020.

Le Conseil Municipal :

- **Approuve** l'état d'assiette des coupes à réaliser en 2020 proposé par l'Office National des Forêts.

Séance du 5 février 2019

Approbation des comptes de gestion 2018

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion 2018 du budget principal de M. Francis MENRATH, Trésorier de SELTZ ainsi que celui du budget annexe, à savoir, Illingen/Allemagne.

Approbation des comptes administratifs 2018

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Fernand FETTIG, 3ème adjoint au Maire et après s'être fait présenter par Mme le Maire les comptes administratifs de l'exercice considéré, vote les dits comptes, à savoir :

Commune :
Fonctionnement
Recettes : 1 229 563,07 €
Dépenses : 789 130,83 €

Investissement
Recettes : 1 195 557,18 €
Dépenses : 1 863 201,40 €

Illingen/Allemagne:
Fonctionnement
Recettes : 127 930,83 €
Dépenses : 74 434,63 €

Investissement
Recettes : 13 104,33 €
Dépenses : 6 147,54 €

Vote des taux des taxes communales 2019

Le Conseil Municipal :

- **décide** de ne pas augmenter les taux des taxes communales en 2019,

- **maintient** les taux des taxes communales pour l'exercice 2019, comme suit :

- 14,66% pour la Taxe d'Habitation
- 8,69% pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties
- 43,02% pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties
- 14,16% pour la Cotisation Foncière des Entreprises

Rue des Fleurs : Renouvellement de l'éclairage public et mise en souterrain du réseau téléphonique dans le cadre des travaux de voirie

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux de voirie de la Rue des Fleurs sont inscrits en 2019 au programme de voirie pluriannuel de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin ainsi que des travaux sur le réseau d'eau potable par le Syndicat des Eaux de Lauterbourg et Environs ; il y aurait lieu de programmer parallèlement le renouvellement de l'éclairage public par la mise en place de candélabres et lanternes équipés de lampes contribuant aux économies d'énergie ainsi que des travaux de génie civil pour la mise en souterrain du réseau téléphonique.

Le Conseil Municipal :

- **décide** la réalisation des travaux de renouvellement de l'éclairage public et des travaux de génie civil pour la mise en souterrain du réseau téléphonique de la Rue des Fleurs

- **décide** de confier la mission de maîtrise d'œuvre de cette opération à la société BEREST, BP 30012, 8, Rue du Girlenhirsch – 67401 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN pour un montant de 2 850 € HT,

- **autorise** le Maire à signer la convention avec ORANGE pour les frais d'ingénierie génie-civil relatifs au réseau téléphonique pour un montant estimé à 2 931,11 € net.

- **sollicite** des subventions auprès :
  - de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux
  - de tout autre organisme partenaire de ce projet ainsi que toutes participations.

Tarifs communaux : Révision des tarifs de location de la salle polyvalente

Mme le Maire rappelle les tarifs de location de la salle polyvalente actuellement en vigueur et datant de 2006 pour la grande salle et de 2015 pour la petite salle,

Considérant qu'il y aurait lieu de revoir ces tarifs,

Considérant la volonté du Conseil Municipal de ne pas augmenter le tarif de location de la grande salle fixé à 220 € pour les manifestations listées au point I.1 (cf tableau page 26) afin de soutenir les associations locales,

Considérant la volonté du Conseil Municipal de soutenir les associations locales organisant des manifestations dont les recettes sont intégralement reversées à une fondation, une association ou un organisme, reconnus d'utilité publique,

Considérant que le tarif pour la petite salle a été modifié en 2015,

Le Conseil Municipal :

- **décide** de modifier les tarifs de location de la salle polyvalente. (Nouveaux tarifs voir page 26)

- **décide** la gratuité de la location de la salle polyvalente pour les manifestations organisées par des associations locales dont les recettes sont intégralement reversées à une fondation, une association ou un organisme, reconnus d'utilité publique

- **précise** que les frais d'électricité et de matériel cassé et manquant restent à la charge du locataire ainsi que les frais de nettoyage

- **dit** que ces nouveaux tarifs s'appliqueront à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération

- **dit** que les contrats de location de la salle polyvalente déjà signés à ce jour et fixant une date de location postérieure à l'entrée en vigueur de la présente délibération bénéficieront du tarif de location antérieur.

Forêt communale : Renouvellement d'engagement au Programme Européen de la Certification Forestière (PEFC)

Le Conseil Municipal :

- **décide** de renouveler son engagement à la certification Programme Européen de la Certification Forestière pour une nouvelle période de 5 ans (2019-2023)

Syndicat mixte de lutte contre les moustiques (SLM) du Bas-Rhin : Approbation pour l'adhésion de la Commune de Rohrwiller

La commune de Rohrwiller souhaite s'engager dans la diminution de la nuisance due aux moustiques en rejoignant le Syndicat de Lutte contre les Moustiques en 2019.
Le Comité Directeur du SLM67 du 18 janvier 2019 a approuvé l'adhésion de la commune de Rohrwiller au Syndicat.
Afin de poursuivre les démarches de cette adhésion, le conseil municipal de chaque commune membre du syndicat dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur l'admission de la commune de Rohrwiller.

Le Conseil Municipal :

- **approuve** l'adhésion de la Commune de Rohrwiller au Syndicat mixte de lutte contre les moustiques (SLM) du Bas-Rhin

Séance du 19 mars 2019

Approbation des budgets primitifs 2019 : Budget principal et annexe

Les budgets primitifs pour 2019 proposés au vote du Conseil Municipal s'équilibrent en dépenses et en recettes aux sommes de :

Commune :
Fonctionnement : 2 552 268, 86 €
Investissement : 2 769 814, 56 €

Illingen/Allemagne :
Fonctionnement : 244 658, 12 €
Investissement : 53 147, 54 €

Le Conseil Municipal :

- **décide** d'adopter les budgets primitifs 2019 tels que proposés ci-dessus.

Football Club de Mothern : Participation à l'entretien des terrains

Le Conseil Municipal :

- **décide** de participer en 2019 à l'entretien des terrains de football jusqu'à concurrence de 3000 €.

Caisse d'Assurance Accidents Agricoles : cotisation foncière 2019

Le Conseil Municipal:

- **décide** d'affecter en 2019, 1 500 € du produit de la location de la chasse au paiement de la cotisation foncière de la C.A.A.A..

Chasse communale : agrément d'un nouvel associé pour le lot de chasse n°1

Vu l'avis favorable des membres de la commission communale de la chasse sur l'agrément d'un nouvel associé pour le lot de chasse communal n° 1.

Le Conseil Municipal:

- **décide** l'agrément de Monsieur Frédéric FERNER, nouvel associé au sein de l'Association de chasse du Mittelberg, locataire du lot de chasse communal n° 1.

Transfert de la compétence eau à la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin au 1er janvier 2020 : Opposition au transfert

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République prévoit dans ses articles 64 et 66 le transfert, à titre obligatoire, des compétences eau et assainissement aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération à compter du 1er janvier 2020.
Au regard des difficultés rencontrées dans de nombreux territoires, des assouplissements ont été introduits par la loi n° 2018-702 du 3 août 2018. Cette loi permet notamment aux communes membres des communautés de communes qui n'exercent pas les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement à sa date de publication de s'opposer au transfert obligatoire, de ces deux compétences, ou de l'une d'entre elles, si, avant le 1er juillet 2019, au moins 25 % des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20 % de la population délibèrent en ce sens. En ce cas, le transfert de compétences prend effet le 1er janvier 2026.

Le Conseil Municipal :

- **s'oppose** au transfert de la compétence eau à la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin au 1er janvier 2020, afin de reporter la date du transfert obligatoire au 1er janvier 2026,

- **demande** au conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin de prendre acte de la présente délibération,

- **autorise** le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2018

Le Conseil Municipal :

- **n'émet pas** d'observations particulières au rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable.

Séance du 2 avril 2019

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin (CDG67)

Le Conseil Municipal :

- **décide** de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque Prévoyance que le Centre de Gestion du Bas-Rhin va engager en 2019 conformément à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- **donne** mandat au Centre de Gestion pour souscrire avec le prestataire retenu après mise en concurrence une convention de participation pour le risque Prévoyance.

- **charge** le Centre de Gestion du Bas-Rhin de procéder à une demande de tarification pour son compte dans le

cadre d'un marché public d'assurance groupe couvrant les risques financiers découlant de la protection sociale statutaire des agents de la collectivité.

Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place de la Commune

Considérant l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 11 décembre 2018,

Considérant les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la Direction Générale des FInances Publiques (DGFIP) et le maintien des services publics,

Considérant l'impact négatif sur la trésorerie de la commune que génèrerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois ;

Le Conseil Municipal :

- **décide** de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place de la Commune par le biais des services de la DGFIP

- **autorise** le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Urbanisme :

a) Présentation des diverses procédures et études à mettre en œuvre pour la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Mothern et pour l'ouverture à l'urbanisation de la future zone à urbaniser

Madame le Maire rappelle les différentes réunions de travail qui se sont tenues depuis 2015, ainsi que les différentes délibérations prises par le Conseil Municipal en vue de l'ouverture à l'urbanisation de la future zone à urbaniser.

Vu l'étude de faisabilité réalisée par l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) dans le cadre d'un projet d'extension urbaine et présentée en Conseil Municipal du 25 octobre 2016,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 novembre 2017 retenant les zones IIAUH et IIALHJ aux lieux-dits « In der Sechsbett/Auf der Frechtberg » du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Mothern comme futures zones à urbaniser,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12 juillet 2018 confiant à l'ATIP la réalisation de la mission pour l'analyse de compatibilité du PLU de Mothern avec le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) de la Bande Rhénane Nord (BRN),

Vu l'analyse de compatibilité du PLU de Mothern réalisée par l'ATIP,

Considérant le projet d'ouverture à l'urbanisation des zones IIAUH et IIAUHJ aux lieux-dits « In der Sechsbett/Auf dem Frechtberg »,

Considérant qu'il y a lieu de faire évoluer le PLU de Mothern approuvé le 10 février 2011 d'une part, et de le mettre en compatibilité avec le SCoT de la BRN d'autre part,

Madame GEORGEL et Mme LEIBRICH de l'ATIP spécialement invitées à cette occasion, présentent le projet communal se traduisant par les deux orientations suivantes :

1) Faire évoluer le PLU de Mothern :

L'évolution du PLU de Mothern est rendue nécessaire par des problématiques rencontrées lors de l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme, par la nécessité de mettre à jour le fonds de plan cadastral, le zonage (reclassement de la zone IAUH en zone Uc) et les règles devenues obsolètes ainsi que par une mise en compatibilité par rapport aux orientations du SCOT de la BRN.
Les différents points du PLU de Mothern qui feront l'objet d'une évolution sont présentés au Conseil Municipal ainsi que la procédure de modification du PLU à mettre en œuvre.

2) Ouvrir à l'urbanisation la zone IIAUH et IIAUHJ aux lieux-dits « In der Sechsbett/Auf dem Frechtberg » pour répondre au besoin en logements dans la commune

Avant l'ouverture à l'urbanisation il y a lieu de réaliser les études préalables suivantes :
- Etude sur le potentiel de densification en secteur urbanisé
- Etudes environnementales
- Etablissement du plan topographique du secteur
- Etudes pré-opérationnelles et techniques (accessibilité du site, arrivée des réseaux)

Les différentes études à mener sont présentées au Conseil Municipal ; ces différentes études seront suivies d'une procédure de « Déclaration de Projet » portant sur l'ouverture à l'urbanisation.

Le Conseil Municipal :

- **prend acte** de la présentation des diverses procédures et études à mettre en œuvre pour la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Mothern et pour l'ouverture à l'urbanisation de la future zone à urbaniser.

Mme le Maire remercie chaleureusement Mmes GEORGEL et LEIBRICH de l'ATIP pour leur intervention et leur présentation détaillée.

b) Approbation de conventions à passer avec l'ATIP pour les différentes missions d'accompagnement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve** les conventions de l'ATIP correspondant aux missions d'accompagnement technique en aménagement et en urbanisme suivantes :
- Modification n° 1 du PLU de Mothern.
- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la réalisation d'études techniques et environnementales.
- Analyse du potentiel de densification.

Séance du 21 mai 2019

Moto-Club de Mothern : Demande de subvention pour le projet « passerelle »

Le Conseil Municipal :

- **décide** d'attribuer une subvention maximum de 5 500 € au Moto-Club de Mothern pour le projet de passerelle à l'entrée du site du moto-cross, représentant environ 20 % du coût total éligible des travaux et fournitures

- **dit** que cette subvention sera versée sous réserve de l'obtention des autorisations d'urbanisme nécessaires

- **dit** que la subvention sera versée sur présentation des factures acquittées

- **dit** que le montant de la subvention sera proratisé si les factures présentées sont d'un montant inférieur au montant total éligible de 27 902,07 € TTC.

Séances du Conseil Municipal

Restauration de l'église Notre-Dame de la Visitation : Avenants aux marchés de travaux

Le Conseil Municipal :

- **approuve** les avenants aux marchés de travaux pour un montant de :
- 22 790,73 €

Proposition de vente à la Commune de Mothern de la propriété sise 26 Route du Rhin à Mothern par Messieurs Roger, Claude et Bernard SCHMITT

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que Messieurs Roger, Claude et Bernard SCHMITT, propriétaires d'une parcelle bâtie sise 26 Route du Rhin à Mothern, cadastrée Section 5 N°2 d'une superficie de 4,07 ares, proposent par courrier du 23 avril 2019 de céder leur bien à la Commune de Mothern, moyennant le prix de 60 000 €.

Considérant que l'acquisition de cette parcelle permettrait, après démolition du bâti vétuste existant, l'élargissement de la Rue du Moulin et améliorerait ainsi l'accès aux équipements sportifs et de loisirs de la Neuwies,

Considérant l'intérêt pour la Commune de Mothern d'acquérir cette parcelle,

Le Conseil Municipal :

- **décide** d'acquérir en l'état la propriété bâtie sise Route du Rhin à Mothern, parcelle cadastrée Section 5 N°2 d'une contenance de 4,07 ares, appartenant à M. Roger SCHMITT, M. Claude SCHMITT et M. Bernard SCHMITT moyennant le prix de 60 000 € (soixante mille euros)

- **dit** que les frais ce notaire attenant à la vente seront pris en charge par la Commune de Mothern

- **décide** de réaliser la transaction par acte notarié confé à Maître Camille LATZER, Notaire à l'Office Notarial de Seltz

- **autorise** Mme le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire

Ecole maternelle : Demande de participation financière au transport en bus pour la sortie de fin d'année au P'tit Fleck

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande de la Directrice de l'école maternelle de Mothern sollicitant une participation financière aux frais de transport s'élevant à 174 € pour la sortie de fin d'année au P'tit Fleck, le 28 juin 2019.

Le Conseil Municipal :

- **décide** de prendre en charge les frais de transport d'un montant de 174 € pour la sortie de fin d'année du 28/06/2019.

Présentation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de Mothern mis à jour

Avant la présentation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la Commune de Mothern mis à jour, Mme le Maire rappelle qu'il existe un PCS établi le 13 décembre 2013 et modifié le 16 décembre 2014.
Ce document qui permet de mieux répondre à une situation de crise, recense les risques majeurs sur la commune, prévoit un schéma d'alerte de la population, contient un annuaire d'urgence ainsi que la liste de l'ensemble des moyens humains et matériels qu'il est possible de mettre en œuvre.

Considérant les évènements climatiques qui ont touchés la Commune de Mothern le 11 juin 2018,

Considérant la nécessité de mettre à jour le PCS de Mothern,

Le Conseil Municipal :

- **valide** la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de Mothern présentée.

Salle polyvalente : nouveaux tarifs de location

	Associations, particuliers et sociétés de Mothern	Associations, particuliers et sociétés hors Mothern
I. Grande salle		
1. Manifestation (bal public, dîner dansant, spectacle, théâtre, concert, fête de la musique, loto bingo, repas....)	220 € (inchangé)	360 €
2. Fête de famille (baptême, anniversaire, mariage, apéritif, communion, repas divers, réunion familiale...) **3. Assemblée Générale, fête de Noël, réunion publique, ...**	170 €	280 €
4. Réception, bourse, exposition, ...	110 €	170 €
5. Manifestations organisées par des associations locales dont les recettes sont intégralement reversées à une fondation, une association ou un organisme, reconnus d'utilité publique	Gratuité	
II. Petite salle (à côté de la cuisine)	80 € (inchangé)	120 € (inchangé)

Compte administratif 2018

Section de fonctionnement

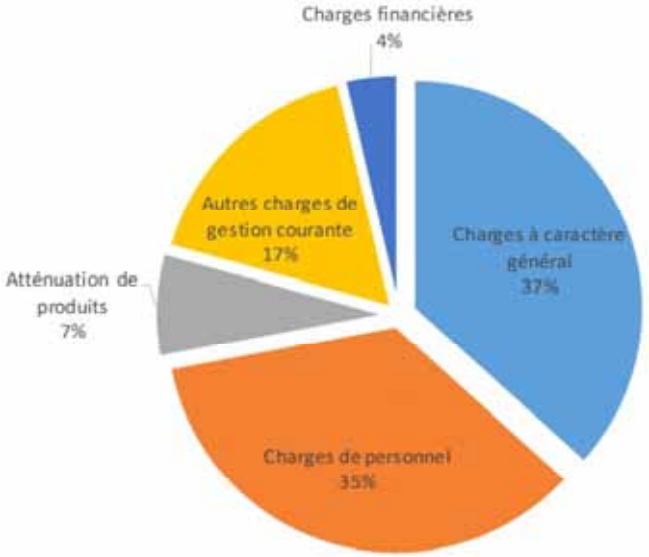

DEPENSES

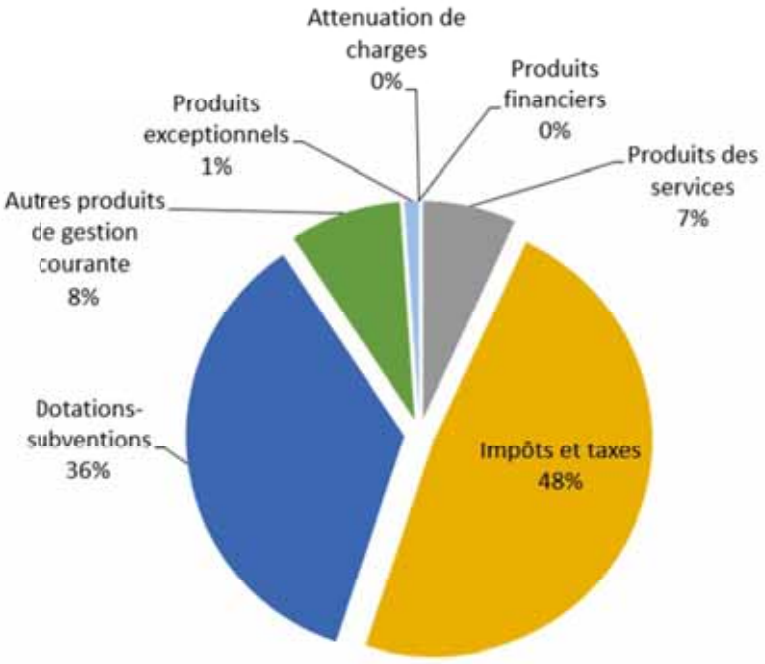

RECETTES

Section d'investissement

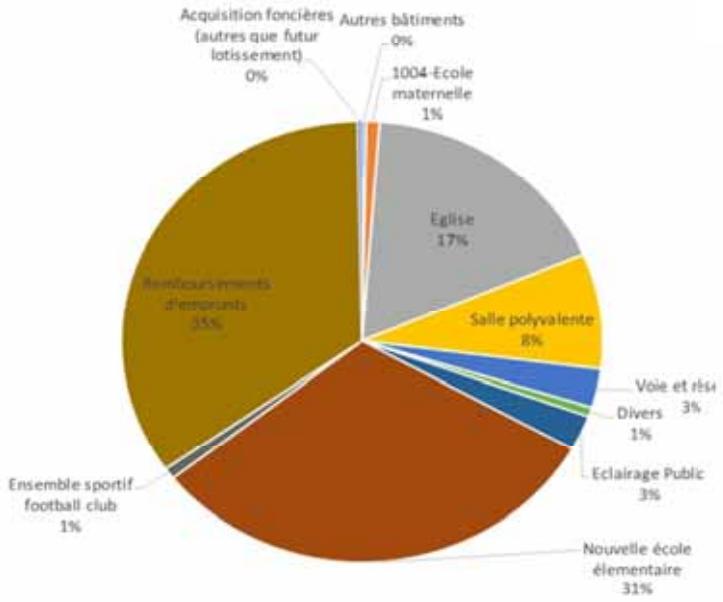

DEPENSES

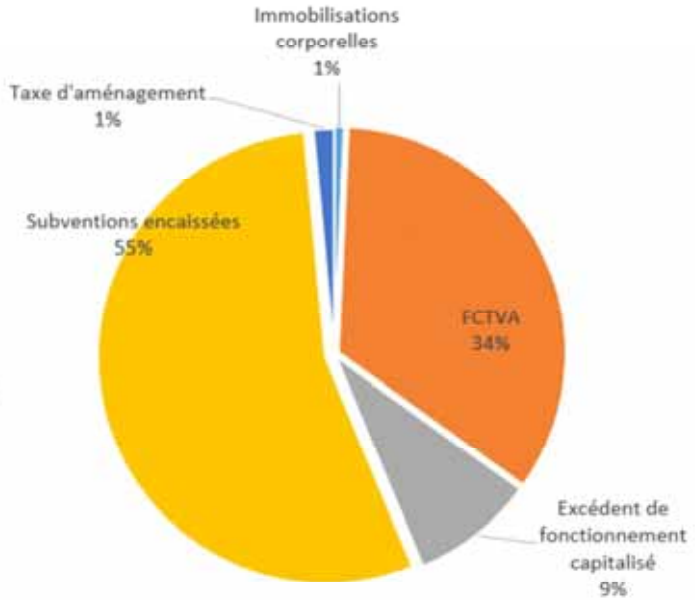

RECETTES

Ramonage - La Brosse d'Alsace

L'activité de ramonage touche particulièrement à la sécurité des personnes et des biens. Les entreprises de ramonage assurent un service de proximité permettant de garantir la sécurité des clients mais aussi des citoyens.

Nous rappelons que le ramonage est obligatoire au moins une fois par an pour les combustibles gazeux et deux fois par an pour les combustibles solides et liquides, quelle que soit la quantité utilisée.

Pour prendre rendez vous à la Brosse d'Alsace, plusieurs possibilités :

- Appeler au 03 88 49 84 35
- Envoyer un E-mail à contact@labrosse-alsace.com
- Contacter l'entreprise via sa page Facebook.

La Brosse d'AlsAce
Artisans diplômés pour votre sécurité

COMMUNE DE MOTHERN

JOURNEE DU PATRIMOINE

SAMEDI 14 SEPTEMBRE 2019

DE 10h à 16h

« Arts et Divertissements »

Ancienne École Maternelle/Cour de l´École

Jeux en bois traditionnels

Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s

Ouverture prochaine au sein de la communauté de communes de la Plaine du Rhin, à Niederroedern.

- Un lieu d'informations, d'échanges et de rencontre et d'animations, le RAM de la plaine du Rhin est proposé aux assistants maternels, aux parents et aux futurs parents, aux candidats à l'agrément, aux employés qui gardent les enfants au domicile parental, ainsi qu'aux enfants jusqu'à 6 ans du secteur.

- Nous vous invitons à participer aux animations destinées aux enfants accompagnés par leur parent ou assistante maternelle.
En fonction de vos envies, nous proposerons différentes activités ludiques dans le but de passer un temps convivial.

- Le RAM propose des permanences pour répondre à toutes vos questions sur les différents modes de garde du jeune enfant qui existent sur le territoire.
Vous êtes assistantes maternelles et candidats à l'agrément, nous vous soutenons dans vos démarches et professionnalisation.
Parents, nous vous accompagnons dans la recherche d'un mode de garde et répondons à toutes vos questions concernant les droits et les devoirs de l'employeur...

- Vous rencontrez une difficulté, un besoin, nous sommes à votre écoute, disponibles pour vous aider à trouver une solution.

Le RAM géré par une puéricultrice, est un service en itinérance, gratuit, et n'exerce aucune fonction de contrôle des assistants maternels agréés, mais est un lieu ressource pour les professionnels de la petite enfance ainsi que pour les familles.
La puéricultrice du RAM se déplacera au sein des communes pour les temps d'animation et de réunions. Une permanence sera assurée à Niederroedern.

ANIMATION

Un lieu de convivialité
Pour partager avec les enfants un temps agréable et ludique.

INFORMATION

Pour répondre à vos questions
Quel mode d'accueil pour mon enfant? Devenir assistant maternel?

Nous vous aidons dans vos démarches
Un besoin, une question, une difficulté ?

Contact

RAM de la plaine du Rhin - 5 rue de la Gare - 67470 NIEDERROEDERN

Si vous souhaitez nous contacter par mail ou par téléphone:

ram.plainedurhin@alef.asso.fr 06.31.29.10.76

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DU RHIN

3 rue Principale 67930 BEINHEIM - Tél : 03.88.53.08.20 - courriel : contact@cc-plaine-rhin.fr - site : www.cc-plaine-rhin.fr

BANQUE DE MATERIEL

	PODIUM ROULANT	1 CHAPITEAU	1 CHAPITEAU + PODIUM	TONNELLE 5x5m NBRE 6	TONNELLE 6x6m NBRE 3	REMORQUE FRIGORIFIQUE	ESTRADE AMOVIBLE	GARNITURE 1 table + 2 bancs	GRILLE EXPO
Associations	140 €	160 €	300 €	40 €	60 €	140 €	140 €	3,00 €	1,00 €
Communes	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Privés	240 €	220 €	460 €	60 €	80 €	Non louée	Non louée	5,00 €	1,00 €
Manifestations à but humanitaire	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Caution	2 000 €	2 000 €	4 000 €	1 000 €	1 000 €	2 000 €	2 000 €	250 € par garniture plafonné à 2 000 €	0,00 €
	Les communes sont dispensées de cautionnement - Toute annulation donnera lieu à une facturation d'un montant de 100 €								
Particularité des locations	longueur 8,21m poids 2500 kg	- sur rack longueur : 5m - poids 1400 kg	- sur rack longueur : 5m - poids 1400 kg	**6 tonnelles** - sur rack poteaux mesurant 5m	**3 tonnelles** - sur rack poteaux mesurant 6m	Longueur : 4m Branchement sur courant 220V	Deux possibilités de location : 50 ou 100 m² Longueur : 4,50m sur remorque	- 50 garnitures (min. : 5) - Pour les privés : uniquement avec location d'une tonnelle	Nombre de grilles : 20 (2x1,25m l'unité)
Moyen de transport	Tracteur ou camion	Tracteur + remorque ou camion	Tracteur + remorque ou camion	pour 1 tonnelle prévoir véhicule avec attache remorque	pour 1 tonnelle prévoir véhicule avec attache remorque	Véhicule pouvant tracter 1400 kg + Permis E ou tracteur	Véhicule pouvant tracter 1400 kg + Permis E ou tracteur	Véhicule pouvant tracter 1400 kg + Permis E ou tracteur	Camionnette ou Fourgonnette
Déroulement de la réservation	1. Faire une demande de réservation écrite à l'aide du formulaire disponible soit à la Communauté de Communes soit sur le site internet soit ☎ 03.88.53.08.28 ou par courriel à rachel.gressel@cc-plaine-rhin.fr 2. Remettre à la Communauté de Communes un chèque de caution libellé à l'ordre du Trésorier Public Seltz-Lauterbourg 3. Pour les associations : remettre l'attestation d'assurance à la CCPR 4. Prendre rendez-vous auprès de notre agent technique Alain STRASSER ☎ 07.55.65.81.99								
Gérance du matériel	Communauté de Communes de la Plaine du Rhin, Alain STRASSER ☎ 07.55.65.81.99								
Lieu de prise en charge	Zone d'activités - 4 rue du Buisson à BEINHEIM								

La date de prise en charge et retour est à convenir avec notre agent Alain STRASSER ; uniquement sur rendez-vous ; au moins une semaine avant date de manifestation

Egalement à la disposition des communes : pupitre de conférence - sonorisation - vidéoprojecteur - écran - 20 barrières de chantier - 10 séparateurs de voies

Egalement à la disposition des associations : vidéoprojecteur et/ou écran sous réserve de dépôt d'un chèque de caution de 200 €

La CCPR met à disposition des communes (ou syndicats) une machine de pliage et mise sous enveloppes au tarif de 50 € la journée (ne pouvant être utilisée qu'au siège)

Travaux et réalisations

Ecole élémentaire Les Bateliers

A certaines périodes de l'année, l'abri « attente parents » côté Place de l'église a été occupé par des personnes non autorisées et des dégradations ont été commises ; afin de remédier à ces problèmes récurrents, une clôture et un portail ont été posés à l'entrée.

Salle d'évolution de l'école : acquisition d'un nouveau tapis pour permettre aux élèves de faire du saut en hauteur en toute sécurité

Salle polyvalente

Mise en place de gabions avec des galets

Route de Seltz

Les anciens bacs à fleurs ont été enlevés car certains étaient cassés et l'arrosage à cet endroit était toujours dangereux pour l'agent technique.

Les bacs ont été remplacés par des plots en béton, ce qui améliore également la circulation piétonne.

Chemin Bildberg

Les travaux de consolidation avec un revêtement en béton armé sont terminés ; ils seront subventionnés par l'Etat, la Région Grand'Est et le Département du Bas-Rhin.
La circulation est interdite aux véhicules de + 3,5 tonnes ; les panneaux sont en place et un arrêté municipal a été pris.

Rue du Stade

Les travaux d'assainissement ont été réalisés par le SDEA ; le Syndicat des Eaux de Lauterbourg a financé les travaux relatifs à l'eau potable.

Les travaux concernant la mise en souterrain du réseau Orange et la pose du réseau d'éclairage public ont été payés par la commune et les travaux de voirie par la Communauté de communes de la Plaine du Rhin.

Merci à tous nos partenaires !

Pose de plaques

Des plaques en plexiglas ont été apposées sur divers bâtiments de la commune.

Kabach

Nettoyage annuel

Rue du Chêne, Rue de la Mairie

Replantation de quelques arbres.

Signalisation au sol

La signalisation horizontale complète était programmée en 2018 ; une grande partie avait été réalisée.

Certains marquages ne pouvaient être faits en raison des travaux de gravillonnage de la rue Kabach et la route du Rhin.

La deuxième tranche a ainsi été terminée en juin 2019.

Deux passages piétons supplémentaires ont été créés : rues du Hêtre/Chêne et rue des Peupliers.

Projets

Rue des Fleurs

La commune fera réaliser les travaux de renouvellement de l'éclairage public et la mise en souterrain du réseau téléphonique dans le cadre des travaux de voirie qui eux, seront effectués par la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin.

Préalablement, le Syndicat des Eaux de Lauterbourg et Environs a prévu des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable.
Pour les travaux relevant de la compétence de la commune, la consultation des entreprises est en cours.
Avant le démarrage des travaux prévu cet automne, les riverains seront conviés à une réunion d'informations et de présentation du projet.

Plan local d'urbanisme (PLU)

I. Modification N°1 :

Le PLU de Mothern a été approuvé le 10 février 2011 ; actuellement, nous travaillons sur la 1ère modification de notre PLU et notamment son règlement.
En effet, l'évolution du PLU de Mothern est rendue nécessaire par des situations et des problématiques rencontrées lors de l'instruction des demandes d'urbanisme (permis de construire, demandes préalables de travaux...) ; certains articles du règlement sont à simplifier, clarifier ou à compléter.
Par ailleurs, la modification est également motivée par la nécessité de mettre à jour le fonds de plan cadastral, le zonage (reclassement de la zone IAUH – lotissement Biegen en zone Uc) ainsi que par une mise en compatibilité par rapport aux orientations du SCoT (Schéma de cohérence territoriale) de la Bande Rhénane Nord.
Cette modification fera l'objet d'une enquête publique cet automne ; vous serez informés des dates.

II. Futur lotissement :

Pour le projet d'ouvrir à l'urbanisation la zone IIAUH actuellement préconisée dans le PLU (lieux-dits *In der Sechsbett/Auf dem Frechtberg*), il y a lieu de réaliser les études préalables suivantes :

- Etudes pré-opérationnelles et techniques (accessibilité du site, amenée des réseaux)
- Etude sur le potentiel de densification
- Etudes environnementales
- Etablissement du plan topographique du secteur

Les diverses procédures et études à mettre en œuvre pour la modification du PLU et pour le projet d'ouverture à l'urbanisation de la zone citée ci-dessus ont été présentées au conseil municipal le 2 avril 2019 ; les conventions avec l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique pour les différentes missions d'accompagnement ont été approuvées.
A la suite de cette réunion, l'ATIP s'est chargée de la rédaction des cahiers de charges et la consultation pour le choix du géomètre et le bureau d'études environnementa es a été lancée et est terminée ; les relevés topographiques seront réalisés par le cabinet *GRAFF-KIEHL - Haguenau* et les études environnementales qui s'étaleront sur une année, seront effectuées par le bureau d'études *ECOLOR – Fenetrange.*

Reconstruction de l'ouvrage de rétention d'eau sur le Kabach au lieu dit Hundsaecker

Où en sommes-nous ?

Le SDEA a retenu le bureau d'études en charge de la maîtrise d'œuvre.

Les campagnes géotechniques et topographiques ont été réalisées cet hiver et ce printemps.

Fin mai, le bureau d'études et le SDEA ont présenté l'avant-projet du nouvel aménagement.

Le nouvel ouvrage sera reconstruit de manière à contenir le même volume d'eau et à laisser passer le même débit que l'ancien ouvrage. Lors de fortes crues, la structure sera aménagée pour résister à la surverse. Un chemin en crête permettra de rétablir le passage d'une rive à l'autre du Kabach.

Cette reconstruction nécessitera d'évacuer environ 700 m3 des remblais historiques constitués de tout-venant. Un apport de terre argileuse d'environ 1200 m3 en provenance des travaux de surcreusement du bassin de rétention de Neewiller servira à la reconstruction.

Le projet définitif est en cours de finalisation et la consultation des entreprises sera lancée au début du mois de juillet. Les travaux s'étaleront au cours de l'automne et de l'hiver.

Le SDEA fait le nécessaire pour que notre village bénéficie à nouveau de la protection par cet ouvrage d'ici le printemps 2020.

Bilan des travaux et bilan financier suite aux intempéries du 11 juin 2018

Le 11 juin 2018, la commune de Mothern a été touchée par des pluies diluviennes créant de nombreux dégâts aux équipements publics. Un an après, ci-dessous, le bilan des travaux effectués ou en cours de réalisation ainsi que le coût et les subventions attribuées.

Dépenses

Localisation	Nature de la dépense	Montant en € HT
Terrain de foot Neuwies	Traitement du terrain, remplacement de la pompe de relevage y compris alimentation électrique	7 367,50 €
Eglise et cimetière	Remplacement du brûleur de la chaudière de l'église, comblement d'affaissements de terre autour des tombes	1 099,78 €
Aire de Jeux de la Neuwies	Remise en état des espaces verts et des cheminements de l'aire de jeux (en cours de réalisation), vérification des agrès	25 317,50 €
Chemins ruraux	Remise en état de chemins ruraux et abattage d'arbres dangereux en bordure de chemins	26 523,25 €
	Travaux de génie civil au chemin Bildberg suite affaissement	21 018,20 €
Rues/routes	Nettoyage des rues et déblaiements	5 952 €
	Remise en état du trottoir route de Lauterbourg et pose d'un enrobé	12 358,75 €
Divers	Achat de panneaux de signalisation et petit matériel, mise à disposition de bennes pour les sinistrés ...	4 287,40 €
	Total	**103 924,38 €**

Recettes

Partenaires financiers	Nature de la recette	Montant en €
Etat	Subvention	16 399 €
Conseil Régional Grand Est	Subvention	19 142 €
Conseil Départemental du Bas-Rhin	Subvention	18 047,13 €
Assurance	Indemnisation	5 979,34 €
	Total	**59 567,47 €**

D'autres travaux, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA), et pour lesquels une participation financière de la commune est requise, ont été réalisés ou sont en cours de réalisation :

- Réfection de la berge du Kabach le lond de la Rd248
- Reconstruction de l'ouvrage de rétention d'eau sur le Kabach au lieu-dit « Hundsaecker »

Le SDEA a également procédé au relèvement du coffret électrique de la station de pompage de la Neuwies et celui de la Rue des Bateliers sera fait prochainement.

Le carnet

ILS NOUS ONT REJOINTS...

Lia STEINER
Le 17 décembre 2018
Fille de Yannick STEINER
et de Manja MULLER

Fabiola HEITMANN
Le 26 décembre 2018
Fille de Patrick HEITMANN
et de Claudia SCHOTT

Malo KLEINKLAUS
Le 19 janvier 2019
Fils de Mickaël KLEINKLAUS
et de Amandine FRITZ

Lyanna HAAR
Le 10 février 2019
Fille de Michaël HAAR
et de Constance BOYER

Hedden KIEN BARBET
Le 12 février 2019
Fils de Kévin KIEN
et de Célia BARBET

Théo DUPONT
Le 17 février 2019
Fils de Yannick DUPONT
et de Virginie SCHMALTZ

Télio KLEIN
Le 12 mars 2019
Fils de Jordan KLEIN
et de Vanessa FRITSCH

Naim HARMOUCH
Le 30 mars 2019
Fils de Adil HARMOUCH
et de Sabrina WEISSENBURGER

Noah ANCEL
Le 9 avril 2019
Fils de Manuel ANCEL
et de Joane WALTER

Pierre GERHARD
le 28 avril 2019
Fils de Florian GERHARD
et de Cyntia VELTZ

Enoah MASTEL
Le 7 juin 2019
Fils de Marc MASTEL
et de Katharina SCHARER

Tous nos voeux de bonheur aux heureux parents

ILS SE SONT UNIS...

Axel BOUSSADA et Stefanie HENSEL
Le 8 février 2019

Vivien PAUTLER et Anne OLIVEIRA
Le 11 juin 2019

Mathieu MOOG et Mélanie SCHMALTZ
Le 29 juin 2019

Toutes nos félicitations aux époux

ILS NOUS ONT QUITTÉS...

Mathilde SCHAUINGER née KOEBEL
Le 22 décembre 2018 à Wissembourg

Lucien BECHTEL
Le 26 janvier 2019 à Wissembourg

Dinu-Constantin MOTI
Le 28 janvier 2019 à Mothern

Marie GERHARD née RUCK
Le 11 février 2019 à Haguenau

Madeleine BORD née ZIMMERMANN
Le 18 février 2019 à Wissembourg

Gérard JOERGER
Le 4 avril 2019 à Mothern

Nos plus sincères condoléances aux familles en deuil

ANNIVERSAIRES 3ème TRIMESTRE 2019

99 ans	le 05 septembre	RUCK née MEYER Joséphine
96 ans	le 28 août	LOEFFLER née MEYER Catherine
92 ans	le 03 juillet	WEISSENBURGER née FRITZ Emma
91 ans	le 04 septembre	MEYER née SCHMALTZ Lucie
90 ans	le 02 juillet	JOERGER née MEYER Sophie
90 ans	le 09 juillet	JOERGER Auguste
90 ans	le 22 juillet	MEYER née HEINTZELMANN Madeleine
89 ans	le 21 août	RUCK Edmond
89 ans	le 22 août	HOCHMUTH née WEISS Marguerite
87 ans	le 06 juillet	HEINTZELMANN née FRITZ Léonie
86 ans	le 30 juillet	GIULIATO née HEINTZELMANN Berthe
85 ans	le 10 septembre	BENDER Albert
85 ans	le 19 septembre	KNAUB née FRITZ Anne
84 ans	le 15 juillet	WEISSENBURGER née SCHREINER Emma
84 ans	le 19 septembre	FAUTH Heinz
83 ans	le 26 juillet	SCHILLING née ZINCK Marie Joséphine
83 ans	le 22 août	KOLHEB née HEINTZELMANN Hélène
83 ans	le 27 septembre	SCHALLER André
82 ans	le 06 juillet	IMBERY Roger
82 ans	le 09 juillet	VOGEL née SCHEURER Madeleine
82 ans	le 06 août	GABEL née CLAUSSMANN Madeleine
82 ans	le 13 août	GERHARD née MEYER Marie-Hélène
82 ans	le 21 août	HEMBERGER Charles
82 ans	le 07 septembre	KNOERR Xavier
81 ans	le 01 juillet	SCHMITT Alphonse
81 ans	le 07 juillet	SCHMITT née SCHAUINGER Marie
80 ans	le 22 juillet	KOEBEL née SENGER Madeleine
80 ans	le 22 juillet	ZIMMERMANN née MEYER Marguerite
80 ans	le 09 août	KOEBEL Léon
80 ans	le 02 septembre	WEISS Raymond

ANNIVERSAIRES 4ème TRIMESTRE 2019

Tous nos voeux de bonne santé à nos aînés

95 ans	le 08 novembre	WEISSENBURGER née SCHWARTZ Hortense
92 ans	le 23 octobre	WEISS Joseph
89 ans	le 22 octobre	SCHEHR née BUHLER Georgette
89 ans	le 19 novembre	MEYER née HAGER Marie
88 ans	le 24 novembre	SCHALLER née SEITHER Elise
88 ans	le 30 novembre	DECK André
88 ans	le 23 décembre	MEYER Eugène
87 ans	le 08 décembre	SCHWARTZ née BORD Marie
86 ans	le 27 novembre	ULM née HOCHMUTH Sophie
85 ans	le 18 novembre	FETTIG née MEYER Elise
85 ans	le 10 décembre	SCHMALTZ née WAHL Léonie
84 ans	le 03 octobre	ENGLENDER Roger
84 ans	le 04 novembre	BOCK Charles
84 ans	le 06 novembre	SCHREINER née MOOSMANN Alma
84 ans	le 29 décembre	ZALEWSKI née POTSCHKA Ernestine
83 ans	le 24 octobre	FRITZ Antoine
83 ans	le 25 octobre	BAUMANN Théodore
83 ans	le 28 octobre	SCHMITT née HOLTZER Marguerite
83 ans	le 30 novembre	WEISSENBURGER née BORD Louise
82 ans	le 01 novembre	SCHMITT Raymond
82 ans	le 01 novembre	JOERGER née MEYER Rose Marie
82 ans	le 08 décembre	BORD Robert
81 ans	le 04 octobre	IMBERY François
81 ans	le 21 novembre	DECK Lucien
81 ans	le 13 décembre	SCHMITT née ZIMMERMANN Louise

Aéromodélisme

La fête de l'aéromodélisme a fait le plein le week-end du 11-12 mai.

Nous n'avons eu que des retours positifs de la soirée tartes flambées. Le chapiteau était comble, et malgré la température fraîche à l'extérieur, l'ambiance dans la salle s'est réchauffée dès les premières notes de musique. La prestation des Modere Lumpe a été fort applaudie.

A la tombée de la nuit les convives ont apprécié la démonstration en vol d'un modèle de voltige. Petits et grands avaient des étoiles plein les yeux, probablement dus aux feux d'artifice tirés à partir de l'avion.

Les membres du club ont travaillé dur tout au long de la semaine pour préparer et aménager le terrain pour les pilotes participants aux démonstrations le dimanche. Ils furent nombreux à venir d'Alsace, de Moselle ou d'Allemagne. Le spectacle fut grandiose. Nous avons pu voir les meilleures démonstrations que nous avons pu accueillir sur notre piste mothernoise depuis que ce club existe. D'année en année la qualité des pilotes progresse, mais aussi les modèles présents sont de plus en plus diversifiés. Avec les avions de voltige, les jets, les planeurs, les warbirds, les hélicoptères, nous avons même pu assister à un lâcher de parachutistes radiocommandés, sans oublier la séquence « fun » avec le crevé de ballons qui reste toujours aussi spectaculaire.

Le public a beaucoup apprécié le show, nous constatons tous les ans une augmentation de la fréquentation, signe de la qualité du spectacle.

Nous tenons ici à remercier le public pour leur soutien à cette fête, ainsi que les pilotes présents, qui ont été formidables. Il faut chacun de ces 2 ingrédients pour faire une fête réussie, et permettre aux associations de continuer à fonctionner et à prendre en charge de nouveaux membres. Si l'envie vous prend d'essayer le modélisme, n'hésitez pas à nous contacter au 06.31.74.11.61

Chœurs d'enfants de Saint-Christophe de Javel

Direction : Louis Gal
Orgue : Etienne Desaux

Mardi 16 Juillet à 20h

Eglise Notre-Dame de la Visitation
Rue de l'Eglise, 67470 Mothern

Œuvres de B.Britten, E.Elgar, J.Langlais, ...

Entrée Libre **Libre participation aux frais**

Plus d'informations : www.choeurs-st-christophe.org

Entrée 5 € pour 5 jours.
Tous les soirs tartes flambées, pizzas, grillades...
Dimanche 28 juillet : messe à 10h à la Neuwies et couscous à midi
pour 15 € / personne sur réservation au 06 79 97 47 07.

Samedi 17 août 2019

Soirée PAELLA

Uniquement sur réservation
(date limite de réservation : le 31 juillet 2019)
Au : 06.83.90.01.56 / 06.71.73.79.38
(Matthieu SCHUCKE)
Mail : schucke.matthieu@orange.fr

Animé par : Dédé

Adulte 17 € / enfant moins de 14 ans : 8 €
1 sangria offerte !

Organisé par :
Le FC MOTHERN

*Grillade à disposition

KAAWE

SAPEURS POMPIERS U.T. 16 MOTHERN

BEI DÉ MODÉRÉ POMPIER

RENDEZ-VOUS
DIMANCHE 18 ET LUNDI 19 AOUT 2019
AU CENTRE D'INTERVENTION ET DE SECOURS

RESTAURATION :

DIMANCHE MIDI
Rouleau - frites
Escalopes - frites
Nuggets - frites

DIMANCHE SOIR
Wurstsalat - Tarte flambée

LUNDI MIDI
Rouleau - spaetzle
Émincé de porc - spaetzle

Venez découvrir en exclusivité la BIERE DU SORCIER !

*l'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération

ORGANISÉE PAR L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DE MOTHERN 1 RUE DE LA VALLÉE 67670 MOTHERN

Marche Gourmande et Musicale
9ème édition
MARCHE
ANIMATIONS
GASTRONOMIE
MUSIQUE
DIMANCHE
15
SEPTEMBRE
Inscriptions avant le 1 Sept. 2019
(Sous réserve de disponibilité)
Demandez votre formulaire de participation auprès des musiciens ou au
06.82.67.52.16
« direction@lecieebourg.com »
Ou téléchargez le sur
www.facebook.com
/HarmonieDeMothern/
10 km pour apprécier la beauté du paysage rhénan
A partir de 17H00, tarte flambée et animation musicale
Participation adulte : 30 €
Enfant de 5 à 12 ans : 15 €
organisé par
Harmonie Ste Cécile
MOTHERN

TÉLÉTHON
INNOVER POUR GUÉRIR
le Dimanche 24 novembre 2019
Salle Polyvalente Mothern
4ème Téléthon organisé par les
Mother'n Dancers
petit déjeuner – marche
déjeuner autour du beaujolais nouveau -
animations et spectacle
soir tartes flambées et pizzas
3 ventes de fromages du Jura au profit du Téléthon
octobre – novembre - décembre
renseignements : 06 85 29 88 47
MOTHER'N DANCERS

HARMONIE SAINTE CECILE
2019
Concert
SAMEDI
16
NOV
Salle polyvalente de Mothern
Billets en vente auprès des musiciens ou par téléphone au 06 82 67 52 16
Début : 20H15
Prix : 7€
Petite restauration
MOTHERN

A.M.P de Mothern
Marche de Noël
Dimanche 15 décembre 2019
RV : AMP Neuwies
Départ : 9h30 - Tous ensemble - env. 10 kms
A l'arrivée au Club House,
vous aurez la possibilité de déguster
la fameuse Goulasch soupe de Helga
Prix: 7,00€
(uniquement sur réservation)
Cartes disponibles pour la soupe au Club-House de l'AMP
tous les dimanches à partir de 11h00
et les mercredis à partir de 14h (Places limitées)

TENNIS - CLUB
TCM
MOTHERN

Cette année, le tennis club offre de nouvelles possibilités à Mothern :

- tennis loisir (tout niveau) tous les vendredis soirs à partir de 18h et le dimanche à partir de 9h.

Avis aux amateurs !

- le tennis club propose des stages d'été sous la houlette de Benoit, 5 cours de 9h à 12h.

Ouvert aux 7 – 15 ans.

- l'école de tennis pour les enfants à partir de 6 ans reprendra le vendredi 6 septembre à 16h30

Renseignement possible auprès de Benoît ou Alain au 06.13.57.00.99

2019

	Dates	Manifestations	Lieu / Rendez-vous	Horaires	Tarifs	Téléphone
JUILLET	13	**Fête Nationale** / Nationalfeiertag : Retraite aux flambeaux à la tombée de la nuit, restauration sur place	Mothern Place de la Wacht	A partir de 19h	Accès libre	
	24-28	**Festifoot et 90ème Anniversaire** : Petite restauration sur place durant les rencontres - dimanche,couscous uniquement sur réservation.	Mothern Terrain de la Neuwies		un pass pour 5 jours à 5 €	06 79 97 47 07
AOÛT	17	**Soirée Paëlla** : Soirée paëlla et grillades animée par **"DÉDÉ"** - Uniquement sur réservation.	Mothern Club house du FCM		15€ /adulte - 8€ / enfant - 14ans	06 83 90 01 56
	18-19	**Messti des Sapeurs pompiers** : Restauration possible le dimanche et le lundi à midi - tartes flambées et Wurstsalat le dimanche soir.	Mothern Caserne des pompiers	A partir de 11h		
	19	**Marché et braderie** / Markt und Straßenverkauf / *Market and clearance sale* : Marché annuel, fête foraine.	Mothern Route du Rhin	8-18h	Accès libre	
	24-25	**Championnat de France des Régions** / Moto-Cross-Meisterschaft / *Motocross championship* : Les amateurs de moto cross pourront prendre d'assaut le circuit du Hinterberg pour suivre les courses de haut niveau qui se dérouleront tout au long du week-end. Le championnat de France des Régions et la finale du championnat de France féminin. Un spectacle assuré, qui vous fera vibrer, samedi avec les essais et lors des courses le dimanche. Sur place, divers stands et une restauration vous seront proposés. Samedi à partir de 18h, soirée tartes flambées au club-house.	Mothern Circuit du Hinterberg, en direction de Lauterbourg	dès 8h	10€	03 88 54 67 87
SEPTEMBRE	14	**Journée du Patrimoine** / Europäischer Tag des Denkmals / *Heritage Day* : "Arts et Divertissements" Jeux en bois traditionnels pour cette journée.	Mothern Ancienne École Maternelle / cour de l' École	De 10h à 16h	Entrée libre	03 88 54 60 22
	15	**Marche gourmande et musicale** / Musikalische Feinschmeckerwanderung / *Foodie and musical outing* : Parcours pédestre agrémenté de différentes étapes gourmandes. Inscription obligatoire. Tarte flambée et animation musicale à partir de 17h.	Mothern Hall de l'harmonie - Route du Rhin	A partir de 10h	30€ / Adulte - 15€ / Enfant (7 à 12 ans) repas + boissons	06 82 67 52 16
	22	**Concours de pêche Intersociété** : Restauration et buvette assurées.	Mothern Etang du Neubruch	A partir de 10h		06 70 25 96 39
		Concours IPO / Hundewettbewerb : Concours de pistage, obéissance, défense des chiens toutes races - Petite restauration sur place.	Mothern Terrain de l'ACDM	8-17h	Accès libre	03 88 86 58 29
OCTOBRE	2	**Soirée chants populaires**	Mothern Ancienne Ecole Maternelle	19h30	Entrée libre	03 88 54 63 58
	5	**Fête de la Bière** : Dîner dansant sur réservation.	Mothern Salle polyvalente	19h30	NC	06 61 14 69 25
	16	**Soirée chants populaires**	Mothern Ancienne Ecole Maternelle	19h30	Entrée libre	03 88 54 63 58
	30	**Soirée chants populaires**	Mothern Ancienne Ecole Maternelle	19h30	Entrée libre	03 88 54 63 58
NOVEMBRE	2	**Cochonnaille - FCM** : Sur place ou à emporter. Sur réservation.	Mothern Club house du FCM	11h		06 79 97 47 07
	13	**Soirée chants populaires**	Mothern Ancienne Ecole Maternelle	19h30	Entrée libre	03 88 54 63 58
	16	**Concert d'automne** / Herbstkonzert / *Autumn Concert* : L'Harmonie Ste Cécile vous invite à son concert d'automne. Petite restauration sur place.	Mothern Salle polyvalente	20h30	NC	06 82 67 52 16
	24	**Journée Téléthon et beaujolais nouveau** / Tagesveranstaltung Téléthon - Spendensammlung und Beaujolais nouveau / *Téléthon and Beaujolais nouveau Day* : Au profit du Téléthon, une journée d'animation sous la houlette des Mother'n Dancers. Restauration sur place durant toute la journée.	Mothern Salle polyvalente	8h à 20h	Entrée libre	06 85 12 99 28
	27	**Soirée chants populaires**	Mothern Ancienne Ecole Maternelle	19h30	Entrée libre	03 88 54 63 58
DECEMBRE	1	**Fête de Noël des Aînés**	Mothern Salle polyvalente	A partir de 11h		03 88 54 60 22
	11	**Soirée chants populaires**	Mothern Ancienne Ecole Maternelle	19h30	Entrée libre	03 88 54 63 58
	15	**Randonnée de Noël** / Weihnachtswanderung / *Christmas Walk* : Randonnée de 10 km - Une soupe Goulasch façon Helga sera servie sur réservation. Les billets de réservation sont à retirer au club les dimanches matins à partir de 11h30. Places limitées.	Mothern Rdv au club-house de l'AMP	9h30	Accès libre pour la marche. Repas 7€	06 30 58 53 08

Responsable de publication : Marie-Bernadette BUTZERIN, Maire de Mothern
Comité de rédaction : M.B. BUTZERIN, B.KAPPS, I. SCHMALTZ, F.FETTIG, N.JOERGER, A.STRIEBIG, A.BREYER, A. FABACHER, N.KOEBEL
Mise en page : Comité de rédaction - Crédit photos : Mairie de Mothern - Impression : Impressions François - Haguenau